

**2008**

**CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT DU VALAIS**

**CPPEV**



**87<sup>E</sup> RAPPORT DE GESTION  
ET COMPTE ANNUEL**



# RAPPORT DE GESTION 2008

Organes de la Caisse et expert	2
Vue d'ensemble de l'exercice 2008	3
Principales caractéristiques de l'exercice	4
Evolution des effectifs et autres statistiques	6
Législation sociale	9
Placement de la fortune	10
Bilan et compte d'exploitation	18
Annexe aux comptes	22
Rapport de l'expert agréé	41
Rapport sur l'extension des possibilités de placement	42
Rapport d'évaluation de la performance	43
Rapport de l'organe de révision	44

# ORGANES DE LA CAISSE ET EXPERT

## COMITÉ

### Représentants des employeurs

**M<sup>e</sup> Wilhelm Schnyder, président**  
Steg

**M<sup>e</sup> Géraldine Gianadda**  
Juge d'instruction pénale, Martigny

**M. Albert Bétrisey**  
Agent général d'assurance, Ayent

**M<sup>e</sup> Jean-Paul Duroux**  
Avocat-notaire, St-Maurice

### Représentants des assurés

**M. Hervé Lattion, vice-président**  
A. chef de la section logistique d'entretien  
des routes, Sion

**M. Roland Crettaz**  
Chef administratif du service des routes  
et des cours d'eau, Ollon

**M. Philippe Duc**  
Inspecteur Chef, Arr. II de la police de sûreté,  
Chermignon

**M. Denis Varrin**  
Professeur, Miège

## GESTION

M. Daniel Lambiel, directeur  
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

## ORGANE DE CONTRÔLE

Inspection cantonale des finances

## EXPERT AGRÉÉ

M. Francis Bourquin, actuaire Hewitt SA, Neuchâtel

## INFORMATION

Adresse de la Caisse  
Rue des Remparts 14 – 1950 Sion

Tél. 027 606.29.50  
Fax: 027 606.29.54  
[www.cppev.ch](http://www.cppev.ch)

# VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2008

avec chiffres comparatifs de l'année précédente

	2008	2007	Variations
Nombre d'assurés actifs	5629	5488	+ 141
Nombre de pensionnés (y.c. enfants)	2380	2324	+ 56
Rapport démographique	2.37	2.36	
Prestations			
– réglementaires	-79'033'900	-76'586'500	+ 3.2%
– de sorties	-13'107'000	-38'455'200	- 65.9%
– pour l'accession à la propriété et pour les cas de divorce	-5'548'200	-4'898'900	+ 13.3%
Cotisations et apports ordinaires (sans recapital. 2007)	91'901'200	87'169'600	+ 5.4%
Prestations d'entrée	14'194'500	16'717'100	- 15.1%
Apport extraordinaire de recapitalisation	-	264'000'000	
Frais d'administration et d'expertise	-1'390'100	-1'305'400	+ 6.5%
Cotisations au fonds de garantie	-533'800	-514'200	+ 3.8%
Résultat net des placements	-248'240'200	24'788'000	
Rendement net de la fortune (charges de plac. incluses)	-17,97%	1.90%	
Résultat financier de l'exercice	-241'757'500	270'914'500	
Augmentation des engagements (PLP; RM et provisions techniques)	-84'886'000	-34'065'000	
<b>Excédent de charges(-) ou de produits(+) de l'exercice</b>	<b>-326'643'500</b>	<b>+236'849'500</b>	
Fortune disponible pour le calcul du degré de couverture selon l'OPP2	1'140'045'500	1'381'803'000	- 17.5%
Prestations de libre passage, réserve mathématique des rentes en cours et provisions techniques (engagements)	1'918'121'000	1'833'235'000	+ 4.6%
Taux de couverture des engagements par la fortune de la Caisse (selon art. 44 OPP2)	59.4%	75.4%	
Taux de couverture des rentes en cours par la fortune de la Caisse	137.5%	171%	

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 80 du règlement du 7 février 2007 et aux dispositions de l'OPP2, article 47 et suivants, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la Caisse pour l'année 2008 ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En raison de résultats de placement extrêmement médiocres, dus à la crise bancaire et économique, la CPPEV réalise sa pire année depuis 1981 en terme d'évolution de sa situation financière. Son degré de couverture des engagements a chuté de 75.4% à 59.4% entre fin 2007 et fin 2008.

Malgré une allocation des placements équilibrée entre la recherche de rendement avec un important portefeuille obligataire, de croissance avec les actions suisses et étrangères, et de diversification des risques avec de l'immobilier ainsi que des fonds en matières premières et des fonds de hedge funds, la Caisse a enregistré en 2008 une performance négative nette de -17.97%. Les moins-values nettes non réalisées mais que la Caisse a l'obligation de comptabiliser, de l'ordre du 266 millions de francs, n'ont été partiellement compensées que par 31 millions de revenus et produits encaissés.

Par ailleurs, l'évolution des engagements de prévoyance constitués des prestations de libre passage, de la valeur actuelle des rentes en cours (réserve mathématique) et des provisions

de longévité et d'abaissement du taux technique ont augmenté de 84 millions de francs. Cette augmentation, nettement plus importante que les années précédentes, est due d'une part aux nouveaux assurés cotisants et, d'autre part, à l'adaptation au renchérissement des salaires de la fonction publique (+2.5%) se répercutant dans la même proportion sur les salaires assurés.

Après la comptabilisation de l'augmentation de ces engagements à l'égard de nos assurés actifs et pensionnés, le degré de couverture de l'ensemble des engagements a donc baissé en 2008 de 16% en raison des résultats de placement.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, suivant une année 2007 marquée par la sortie de 370 assurés des CVP et IPVR (transfert à la Caisse du RSV), le nombre d'assurés a connu en 2008 une croissance réjouissante (+141) qui devrait se confirmer encore en 2009. Cela a permis de stabiliser le rapport démographique assurés/pensionnés. Ce dernier, de 2.37, demeure cependant très bas et pèse toujours plus sur le cash flow de prévoyance de l'institution.

### ANNÉE NOIRE POUR LES PLACEMENTS

La performance négative de placement en 2008, de -17.97%, traduit en chiffres l'ampleur de la crise mondiale tant financière qu'économique qui a éclaté au courant du deuxième semestre de l'année. La décision de laisser tomber en faillite un acteur majeur des marchés, la banque d'affaires Lehman Brothers, à mi-septembre aura constitué un tournant capital dans l'évolution de cette crise puisque, du jour au lendemain, le système financier international s'en trouva totalement paralysé.

Nos gérants de classes d'actifs ayant recours au crédit, plus particulièrement les fonds immobiliers internationaux, les hedge funds et les fonds actifs dans les matières premières furent contraints et forcés de rembourser très rapidement des sommes gigantesques aux banques et instituts financiers alors que, dans le même temps, les investisseurs dénonçaient massivement leurs placements dans ces secteurs pour-

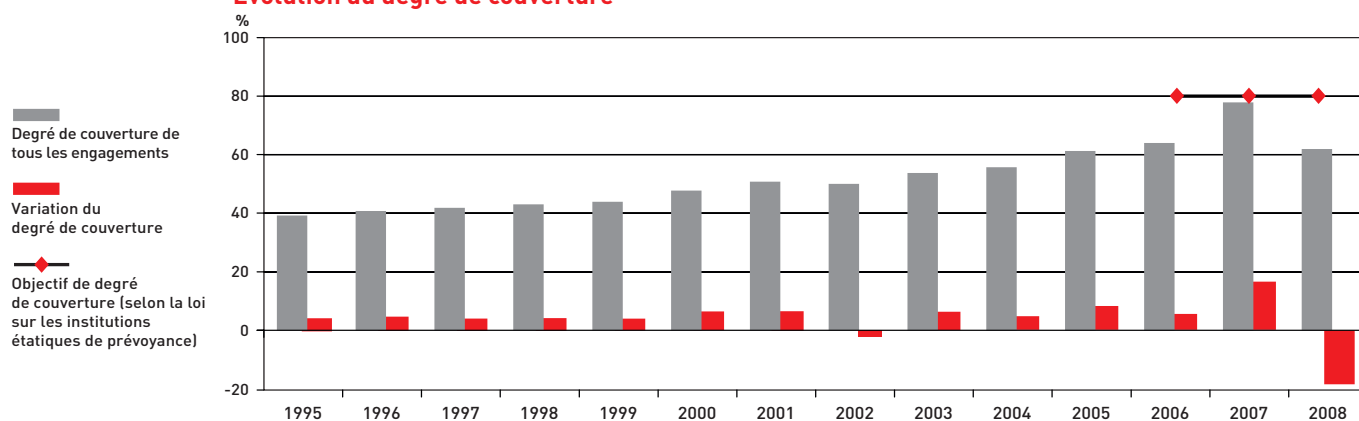
tant censés apporter, en théorie, de la diversification et de la dé-corrélation. Pendant ce temps, les actions des secteurs financiers (banques, assurances) étaient massivement bradées en raison des craintes de dépôt de bilan difficiles à évaluer. Enfin, dans un tel contexte de crise qualifiée de « systémique » le franc suisse reprenait son rôle de monnaie refuge que l'on croyait pourtant tombé en désuétude avec la création de l'Euro. Nos placements à l'étranger ont donc subi, en plus de la baisse, une sur-décote, que nous pensons temporaire, de près de 10%, due à la réévaluation de notre monnaie nationale.

Nous le savons, les marchés ont toujours tendance à exagérer les mouvements, tant dans la hausse que dans la baisse. C'est pourquoi notre politique de placement n'a subi que des changements d'ordre tactique alors que l'allocation stratégique n'a pas été modifiée au cours de l'année écoulée.

Les résultats de nos placements sont certes mauvais mais ils sont en ligne avec le benchmark de la Caisse comme nous le montrerons dans les pages du présent rapport. A notre avis, les mesures économiques et monétaires exceptionnelles prises par les gouvernements et banques centrales sont de nature à rétablir progressivement la

confiance et l'offre de crédit, si nécessaire à la croissance économique. Nous nous attendons à de premiers effets positifs de ces mesures au deuxième semestre de l'année 2009, ce qui devrait permettre de corriger le niveau actuel des marchés, au plus bas depuis ces vingt dernières années en terme de rapport cours/bénéfices.

### Evolution du degré de couverture



### EVOLUTION STRUCTURELLE : ÉTUDE PÉRIODIQUE EFFECTUÉE

Aussi longtemps que notre Caisse fonctionne selon le système de la capitalisation partielle et en primauté des prestations, elle doit périodiquement faire contrôler par des expertises techniques qu'elle peut en tout temps remplir ses engagements et que son degré de couverture projeté ne se détériore pas à moyen terme. Conformément à l'article 11 de la LIEP, une telle expertise a été réalisée en 2008. Les résultats ont été analysés par le Comité et transmis au comité de pilotage chargé de préparer le projet de fusion de notre Caisse avec la CRPE au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce que nous pouvions craindre, à savoir une tendance de dégradation de la situation structurelle de l'institution, a été confirmée par l'analyse. De plus, le degré de couverture n'atteindrait pas selon l'étude le 80% au terme de la période de projection, c'est-à-dire 2022, mais seulement 74.2%. Les perspectives de rendement insuffisantes compte tenu des risques et des taux d'intérêt à long terme nettement infé-

rieurs au taux technique, ainsi que l'évolution défavorable du rapport démographique assurés/pensionnés en sont les causes principales. Dans l'annexe aux comptes, sous chiffre 5.5, en page 29, nous présentons un condensé des résultats de l'analyse.

A la suite de cette expertise périodique, et conformément aux dispositions de la LIEP, un projet du Conseil d'Etat de modification de la loi en vue de la fusion des institutions a été présenté en décembre 2008 au Parlement. Avec son projet, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une deuxième recapitalisation permettant d'atteindre un degré de couverture des engagements de 80% en 2012 et le placement des fonds auprès de l'Etat du Valais en forme d'une reconnaissance de dette rentée au taux technique de la future Caisse. Suite à son adoption en première lecture qui a eu lieu en février 2009, le projet sera à nouveau débattu au parlement lors d'une des prochaines sessions.

### DÉCISIONS DU COMITÉ EN 2008

Le comité s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice écoulé. C'est dire si les décisions lui incombant selon la LPP furent nombreuses et touchant des domaines très divers de son activité, notamment la révision de la loi sur les institutions

étatiques de prévoyance, les questions de placement en général et les projets de construction immobilière en particulier, ainsi que l'expertise périodique de l'évolution financière de l'institution.

**Révision de la LIEP**

- Approbation du mandat d'expertise périodique de la Caisse en faveur d'Hewitt Associates
- Attribution d'un mandat externe à M. Stefan Gerber, actuinaire-conseil, afin d'évaluer les mesures proposées par le Conseil d'Etat et leur impact pour nos assurés dans le cadre de la fusion des deux caisses étatiques
- Prise de position de la Caisse concernant le projet de révision de la LIEP présenté par le Conseil d'Etat
- Approbation de la création de cinq groupes de travail spécifiques en vue de préparer la fusion des deux caisses étatiques, en coordination avec le Copil (comité de pilotage)

**Placement de la fortune**

- Changement de la limite de compétence financière en faveur de la Commission des immeubles en ce qui concerne les décisions d'adjudication

- Décisions d'attribution des mandats d'architecte, de controlling et d'adjudication des travaux en rapport avec les projets immobiliers de Brigue et de Martigny

- En regard de la crise financière exceptionnelle, report temporaire de toute décision de rebalancement des actifs en faveur des actions et autres classes à risque.

**Gestion de la prévoyance**

- Décision concernant la demande d'affiliation à notre Caisse de l'OPRA, Oberwalliser Programm für Arbeitslose
- Décisions concernant le gel des rentes pour l'année 2009, conformément à l'article 36 de la LIEP.
- Décision de ne pas attribuer d'intérêt sur les comptes de retraite anticipée pour l'année 2008.
- Prise de position dans le dossier relatif à la liquidation partielle 2007 (transfert des assurés CVP et IPVR à la Caisse du RSV).

# ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET AUTRES STATISTIQUES

## ASSURÉS

La diminution de l'effectif de 164 assurés enregistrée en 2007, suite notamment au transfert de quelques 370 assurés au Réseau Santé Valais, a été partiellement compensée par une augmentation nette de 141 assurés au cours de l'année 2008. En effet, 549 nouveaux assurés ont rejoint la Caisse, 293 l'ont quittée et 115 assurés ont quitté l'effectif suite à la réalisation du risque vieillesse, invalidité ou décès.

Le nombre d'assurés au 31.12.2008 se rapproche ainsi du niveau atteint fin 2006 de 5'652.

En comparaison de l'année précédente, la répartition des assurés au sein des diverses catégories demeure rigoureusement identique. La catégorie 1 rassemblant toujours la grande majorité des assurés. Depuis 2007, la catégorie 3 qui prévoyait un âge de retraite ordinaire à 58 ans n'est plus représentée.

## ASSURÉS PAR CATÉGORIE

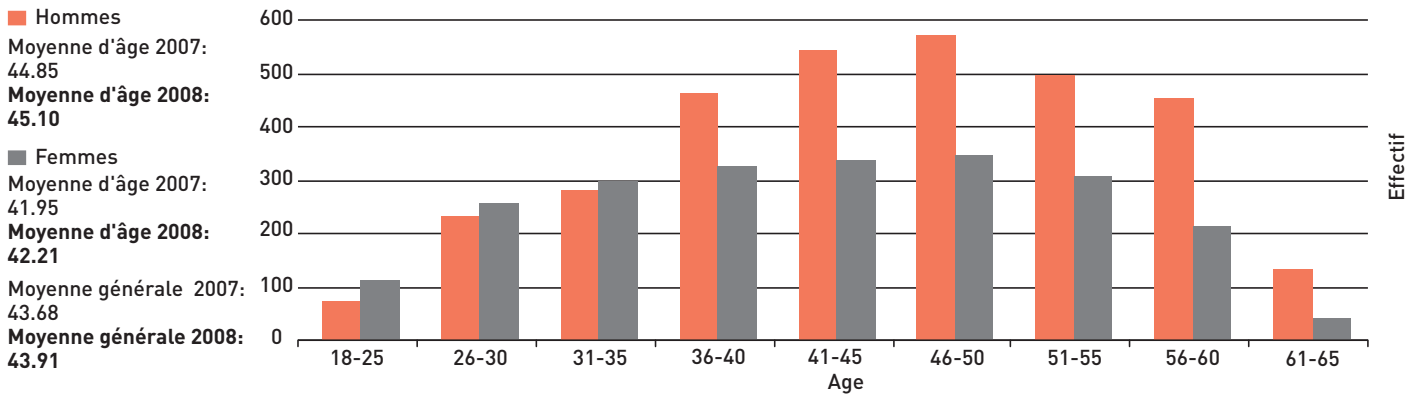
Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif		Traitements assurés 31.12.2008
		2007	2008	2007	2008	
1	62 ans	4'877	5'004	88.9%	88.9%	347'800
2	60 ans	562	577	10.2%	10.2%	42'636
3	58 ans	-	-	-	-	-
4	62 ans	33	33	0.6%	0.6%	4'671
5	60 ans	16	15	0.3%	0.3%	2'038
<b>Total</b>		<b>5'488</b>	<b>5'629</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>397'145</b>

Les adaptations accordées en matière de renchérissement, liées à l'évolution positive de l'effectif, se traduisent également dans l'augmentation de la somme des traitements assurés, soit +4,33%

en une année. En valeur moyenne le traitement par assuré atteint la valeur de CHF 70'600, en augmentation de 1,73%.

## ASSURÉS PAR CLASSES D'ÂGE

**Pyramide des actifs 2008**



Tant pour l'effectif féminin que masculin, l'âge moyen évolue en légère augmentation. Si l'âge moyen des hommes était encore de 43,2 ans en 1998, il dépasse 10 ans plus tard la limite supérieur de la classe d'âge 41-45 ans. L'âge moyen des femmes a passé lui de 38,5 ans voici 10 ans à plus de 42,2 ans en 2008. Ajouté notamment à l'évolution des traitements assurés, cet élément participe à l'augmentation des charges de prévoyance.

## PENSIONNÉS

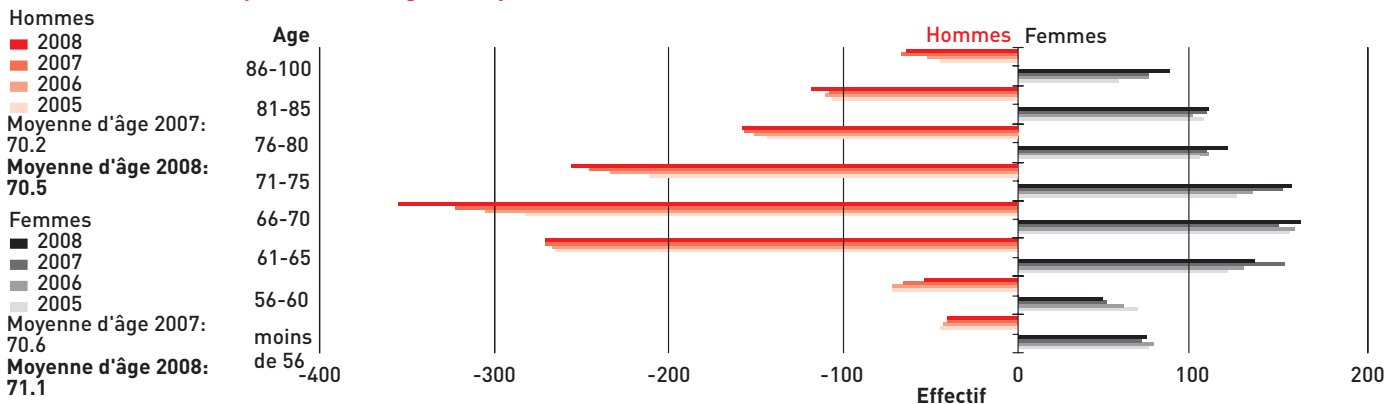
L'effectif des pensionnés n'a augmenté que de 56 bénéficiaires contre 100 en 2007. En regard des périodes précédentes, cette évolution est l'une des plus faible des dix dernières années. La Caisse comptait au 31.12.2008 2'380 bénéficiaires de rentes dont 173 enfants.

Ce taux de progression en diminution est observé pour toutes les catégories de bénéficiaires, à l'exception du nombre de rentes de conjoint qui reste proche des valeurs moyennes des années passées. La progression inhabituelle des rentes d'enfants constatée en 2007 (+ 31 nouvelles rentes dues à une nouvelle méthode

de répartition entre pensionnés et enfants en cas de cumul) a été suivie courant 2008 par une diminution nette des rentes d'enfants de 9 unités. Ceci s'explique par le fait que nombre des enfants nouvellement désignés bénéficiaires en 2007 ne satisfont plus aux conditions pour l'octroi de la rente d'enfant (fin de la formation ou limite d'âge).

Le nombre de bénéficiaires d'une rente de retraite a profité d'une légère progression alors que l'effectif des personnes au bénéfice d'une prestation d'invalidité est demeuré absolument stable (voir chiffre 2.2. de l'annexe aux comptes).

**Pyramide des âges des pensionnés 2005-2008**



Mesurée sur 10 ans, l'évolution de l'âge moyen des pensionnés de la Caisse reflète l'évolution démographique générale qui ressort des diverses statistiques établies dans le domaine des assurances sociales.

Pour les femmes l'âge moyen a augmenté durant les dix dernières années de 4.41% (1998: 68.1). Pour les hommes, l'âge moyen était en 1998 quasiment égal à celui des femmes (68 ans). Il a progressé d'une façon moins marquée durant la même période (+3.68%).



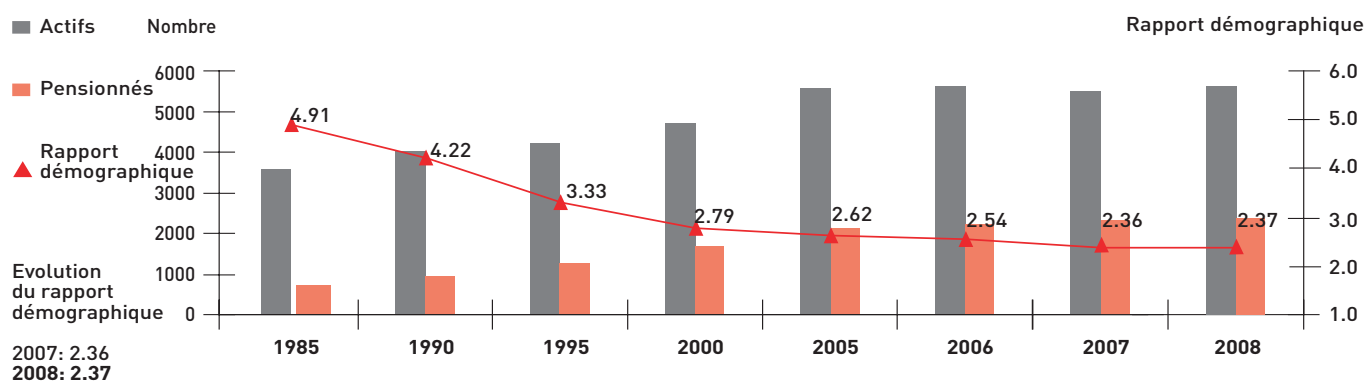
## RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

Interrompant une longue et continue dégradation, l'évolution du rapport démographique se signale cette année par un épisode de stabilisation. Il s'améliore même légèrement de 0.01 pour atteindre la valeur de 2.37. Début d'une nouvelle tendance ou simple effet momentané? Les projections faites lors des analyses techniques effectuées en 2008 admettent une dégradation continue de ce ratio comme étant des plus probables. Ce rapport entre les assurés et les pensionnés, outre sa valeur statistique, constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le

maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

L'évolution conjuguée des effectifs des assurés et des pensionnés, des traitements assurés et des rentes versées, influence le rapport entre les cotisations ordinaires encaissées et les rentes versées. Ce rapport s'établit à 103% et demeure en 2008 encore positif, en légère augmentation de 1% en comparaison de la valeur de l'année 2007. Considérant que ce ratio était encore de 125% en 2004, une attention toute particulière devra être accordée à l'évolution de ce paramètre.

### Evolution du rapport démographique



## AUTRES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

	31.12.2008	31.12.2007	+/-	%
Traitements assurés	397'145'000	380'658'000	+	4.3%
Traitement assuré moyen	70'600	69'400	+	1.7%
Rentes de retraite assurées	198'165'000	190'286'000	+	4.1%
Rente de retraite assurée moyenne	35'200	34'700	+	1.4%
Rentes servies	79'594'000	77'711'000	+	2.4%
Rente servie moyenne	33'500	33'500		

## RATIOS

	2008	2007
Fortune: capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	137%	171%
Fortune: prestations de libre passage	112%	143%
Fortune: engagements	59.4%	75.4%
Cotisations: rentes	103%	102%

En dehors du ratio «cotisations/rentes» évoqué plus haut, les autres valeurs dépendent directement de l'évolution de la fortune de la Caisse. Les conditions extraordinaires de l'année 2008 sur les marchés financiers s'expriment dans la nette dégradation de ces facteurs.

# LÉGISLATION SOCIALE

## SUR LE PLAN CANTONAL

### **Projet de modification de la Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance**

En date du 3 décembre 2008, le Conseil d'Etat a arrêté, avec le message qui l'accompagne, le projet de modification de la loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance.

Ce projet de modifications concerne exclusivement la fusion de notre Caisse avec la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE).

Ce projet contient pour l'essentiel les éléments suivants:

- fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010;
- recapitalisation à hauteur de 310 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin d'harmoniser le degré de couverture des deux anciennes caisses et de permettre l'amélioration du degré de couverture de la future CPVAL;
- seconde recapitalisation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au plus tard afin d'atteindre un degré de couverture de 80%;

- placement des montants de recapitalisation auprès de l'Etat à des conditions de rémunération fixées dans la loi, soit au taux technique valable pour les actifs en primauté des prestations et au taux technique pour les rentiers dans le système de primauté des cotisations.

A la date où est établi ce rapport, le Grand Conseil a déjà débattu lors d'une première lecture des divers aspects liés au projet de loi. Le principe même de la fusion semble être largement adopté. Il n'en va pas de même concernant les aspects financiers qui feront l'objet de nouveaux débats parlementaires au cours de l'année 2009.

Sur l'initiative du Conseil d'Etat, un comité de pilotage a été chargé de veiller à ce que les conditions nécessaires à la réalisation technique et administrative de la future fusion soient réunies. Des travaux préparatoires ont débuté au courant du second semestre 2008 et ont mis à contribution tant le personnel de la Caisse que certains intervenants externes.

## SUR LE PLAN FÉDÉRAL

### **Loi sur la prévoyance professionnelle**

#### **Travailleurs atypiques: modifications de l'OPP2**

Le Conseil fédéral a décidé le 25 juin 2008 que les personnes qui effectuent plusieurs engagements pour le même employeur doivent être aussi assurées au 2<sup>e</sup> pilier lorsque les périodes de travail pour le même employeur se succèdent à trois mois ou moins d'intervalle.

Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### **Le taux de conversion**

La diminution du taux de conversion LPP dès 2015 à 6,4% a été adoptée par les chambres fédérales en décembre 2008.

Un référendum a cependant été lancé et l'objet sera vraisemblablement soumis au vote populaire au mois de novembre 2009.

Le taux de conversion est actuellement de 7,05% pour les hommes et de 7% pour les femmes. La législation actuelle prévoit un abaissement graduel de ce taux à 6,8% d'ici à 2014.

Rappelons que ce taux permet de calculer la rente de vieillesse qui découle de l'avoir de vieillesse épargné à l'âge terme. Dans un système de primauté des prestations tel que l'applique notre Caisse, ce taux revêt une importance secondaire puisque les prestations sont définies en % du traitement assuré et non pas en fonction d'un capital vieillesse épargné.

#### **Financement des caisses de pensions publiques**

Le projet de loi sur le financement des institutions de droit public, mis en consultation en 27 juin 2007 déjà, a fait l'objet en décembre 2008 d'un message adressé aux chambres par le Conseil fédéral.

Les modifications de la LPP dont le parlement fédéral devra encore débattre en 2009 portent notamment sur les éléments suivants:

- les institutions de prévoyance de droit public (IPDP) doivent organiser leur système de financement afin d'aboutir à une capitalisation complète d'ici 40 ans;

- jusqu'à cette échéance, les institutions de droit public en capitalisation partielle pourront continuer à être gérées selon le principe de « l'objectif de couverture différencié ». Ceci aussi longtemps qu'elles disposent d'une garantie d'une collectivité publique ;
- elles devront disposer de l'autonomie juridique, organisationnelle et financière.

L'entrée en vigueur de ces dispositions est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Si le rapprochement du mode de financement des IPDP de celui des institutions de droit privé a été favorablement accueilli à l'issue de la procédure de consultation, le principe d'une recapitalisation totale et la durée prévue de 40 ans ont fait l'objet de nombreuses critiques.

## PLACEMENT DE LA FORTUNE

### 2008 : CRISE FINANCIÈRE ET BANCAIRE AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET BOURSIÈRES TRÈS LOURDES

L'année 2008 demeurera dans l'histoire du deuxième pilier comme étant la pire qu'aient connue les caisses de pension depuis 1974. Même l'éclatement de la bulle internet en 2002 n'avait pas créé autant de dommages dans les patrimoines.

La cause principale de l'effondrement des marchés, l'immobilier aux USA et dans quelques pays européens, a mis en lumière les échafaudages défectueux de beaucoup de bilans bancaires. En tant qu'investisseurs, nous faisons confiance dans la capacité des organes de contrôle nationaux des banques et de la Banque des règlements internationaux – BRI – pour réglementer efficacement les risques globaux de crédit. Toutes les règles prudentielles édictées en matière de bilan bancaire au niveau international sous l'égide de la BRI, appelées règles de « Bâle 2 » n'auront été finalement d'aucune utilité pour éviter le séisme financier auquel nous sommes confrontés. La décision de laisser tomber en faillite la banque d'affaires Lehman Brothers à mi-septembre aura, en plus, constitué un tournant capital dans l'importante crise financière de laquelle toute la planète tente aujourd'hui de s'extraire.

Nous avons vu au quatrième trimestre de l'année 2008 une crise des crédits interbancaires comparable à une gigantesque panne de réseau électrique affectant tout un continent, voire l'ensemble de la planète. Sans l'entrée en scène massive des banques centrales et la garantie des épargnes privées, la majorité des banques d'affaires internationales auraient dû se déclarer en faillite.

Simultanément, les restrictions générales de crédit qui se sont mises en place, ont entraîné la chute de la consommation et l'annulation d'innombrables commandes à l'industrie. Ainsi, la vitesse de dégradation de la conjoncture économique depuis l'automne 2008 est probablement sans égale durant l'après-guerre et surtout globale dans son ampleur. Des pays a priori moins

vulnérables comme la Chine ont également été touchés car encore trop tributaires de la consommation occidentale.

Dans de telles circonstances, presque tous les types de placement à l'exception des obligations gouvernementales ont connu une rupture de valeur importante en à peine deux mois, entre septembre et octobre. Les principaux indices boursiers ont touché des niveaux représentant une baisse en franc suisse de plus de 40% depuis leurs records de 2007.

Les classes d'actifs dépendantes de l'accès au crédit bancaire pour leur bon fonctionnement et le dénouement des opérations, telles que l'immobilier international, les hedge funds ou encore les matières premières, subissaient de plein fouet le changement de politique des banques. Beaucoup d'opérations ont dû être dénouées dans des marchés rendus du jour au lendemain totalement illiquides. En témoigne l'évolution du cours du baril de pétrole chutant en un seul semestre de près de 75% !

#### Rebond après la crise ou crise structurelle prolongée ?

Après une telle tourmente, les actifs risqués se traitent à des niveaux de valorisation très favorables, habituellement prometteurs de rendement positif à moyen terme.

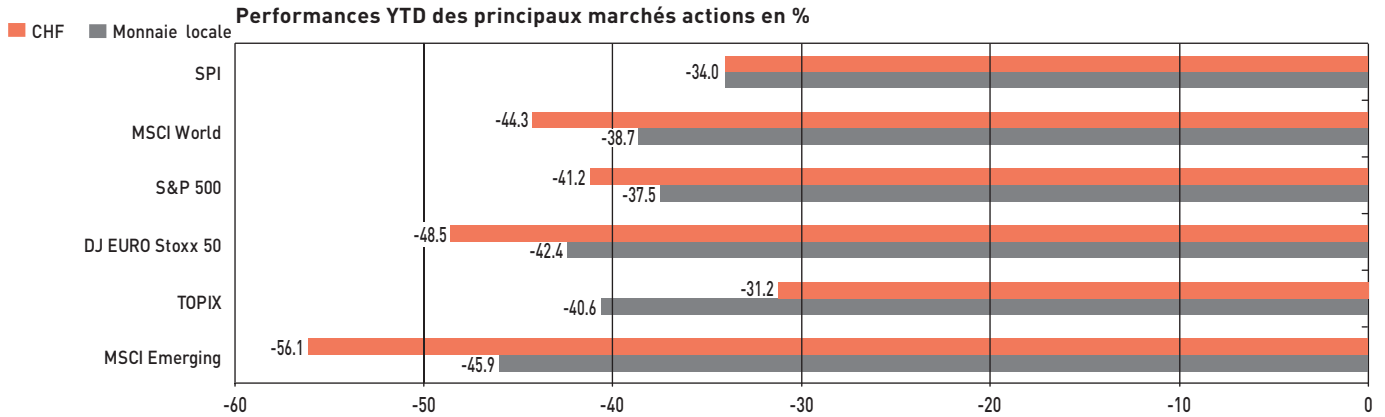
La tentation de rebalancer les positions ayant beaucoup souffert est donc grande. Toutefois, contrairement aux comportements classiques des marchés observés depuis la grande dépression économique, le problème auquel les investisseurs sont désormais confrontés est celui d'un cycle économique. La récession que nous connaissons a peu de chance de se résoudre au travers des mécanismes de correction habituellement observés, tels que la relance par la baisse des taux d'intérêt car le mal est trop profond.

Les économies occidentales sont en effet face à un problème structurel d'excès d'endettement des consommateurs et des états, notamment dans les pays anglo-saxons, qui prendra plusieurs années pour se résorber en raison de la montée du chômage.

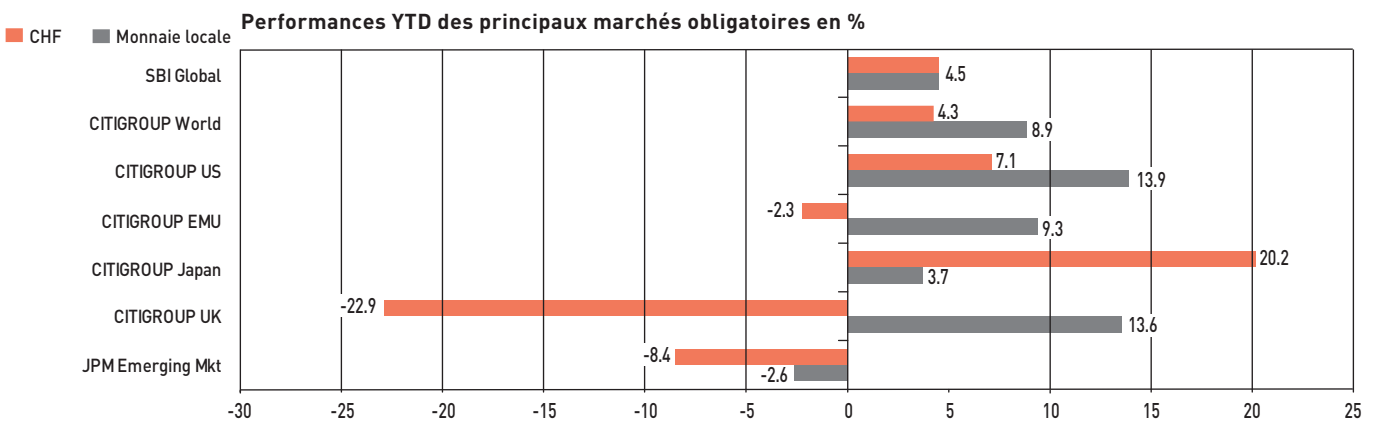
Ainsi, si l'on s'accorde sur l'idée que les marchés sont au plus bas, le Comité de notre Caisse a estimé que des valorisations attractives ne constituent pas une condition suffisante pour

réaugmenter la part en actions ou acquérir de nouvelles positions dans d'autres classes d'actifs à risque. Les perspectives bénéficiaires ainsi que la qualité des bilans, notamment les bilans bancaires, dont beaucoup ont été malmenés en 2008, sont les critères de base justifiant tout nouvel investissement, sans compter la stabilisation des marchés immobiliers aux USA et dans les autres pays anglo-saxons, ainsi que le retour de la volatilité des marchés à des niveaux plus acceptables.

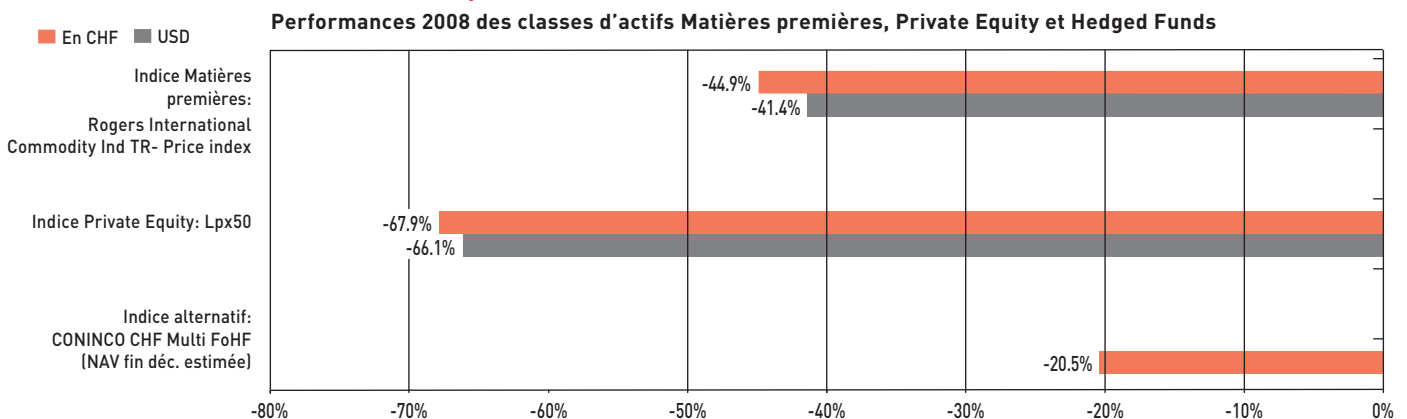
### Performance des principaux marchés en actions en 2008



### Performance des principaux marchés obligataires en 2008



### Performance des placements non traditionnels



### La fuite vers les valeurs refuge

Après une année 2007 que nous avons qualifiée de médiocre suite à des corrections somme toute normales d'évaluations boursières trop optimistes, nous ne nous attendions pas à vivre une évolution aussi désastreuse en 2008.

Une telle baisse des valeurs patrimoniales des caisses de pension ne s'était plus produite depuis les débuts des années 70, lorsque le deuxième pilier se mettait progressivement en place. En 1974, en pleine crise pétrolière et inflationniste, l'indice LPP40 s'était replié de plus de 15%. Ce même indice a perdu plus de 17% l'an dernier. Les stratégies défensives, voire l'intégration de classes d'actifs dites «décorrélées» dans la fortune n'ont pas suffi à endiguer les dommages bien au contraire: la fuite vers les valeurs refuge, comme les liquidités et les obligations AAA ont entraîné un bradage indiscriminé des actifs à l'exception des obligations AAA déjà mentionnées.

### Théorie de la décorrélation remise en question

L'indice mondial des actions – MSCI World – a baissé de 38.7% en monnaie locale et 44.3% en franc suisse. Cette baisse, convertie en performance base CHF, est même de 48.5% pour l'Europe et 56.1% pour les pays émergents.

Comme on le verra dans le chapitre traitant de la politique de placement de la Caisse, les choix stratégiques et tactiques de la CPPEV effectués en 2000 puis par corrections successives et en 2007 encore, n'ont pas produit les effets positifs

escomptés dans un scénario d'un repli des actions et des classes dites «à risque» en général.

Nos décisions d'intégrer progressivement à la fortune des classes d'actifs dites «peu corrélées aux actions», voire en théorie, quasiment décorréllées avaient donné des résultats positifs et encourageants pendant plusieurs années consécutives. Malheureusement, les plus connues d'entre elles, les fonds immobiliers internationaux cotés, dits «les Reits» ainsi que les fonds de hedge funds ou encore les matières premières ont été emportés, comme les actions, par les ventes forcées massives en raison de la perte de confiance des investisseurs et des restrictions quant à l'accès au crédit de ces fonds.

Le graphique page 11 montre l'ampleur des correctifs de valeurs (base franc suisse):

- l'immobilier international coté, victime de la récession, perdait 50.51%, une chute exagérée mettant ces fonds à des niveaux de prix nettement inférieurs aux valeurs d'inventaire périodiquement établies;
- les fonds de hedge funds se sont repliés de 20% perdant ainsi tous les bénéfices accumulés au cours des trois années précédentes;
- l'indice composite RICIX des matières premières a plongé de 44.8% sur une année et même de 58% depuis le niveau le plus élevé atteint le 4 juillet. Tous les sous-indices (énergie, métaux, produits agricoles) ont subi le même sort à l'exception notable de l'or physique.

## POLITIQUE DE PLACEMENT

Comme l'année précédente, la Caisse a commencé l'exercice 2008 avec une liquidité et des placements à court terme élevés (91 millions de francs et près de 7% de la fortune) en raison de l'accroissement global des risques de placement constaté dès la fin de l'année 2007.

Très rapidement, les indices boursiers se repliaient de l'ordre de 10 à 15% en début d'année alors que simultanément, les principales monnaies d'investissement hors franc suisse, l'Euro et le dollar US, se dépréciaient substantiellement.

Dans de telles conditions de marché, aucun investissement n'a été pratiquement effectué durant le premier trimestre de l'année.

### Rebalancement partiel de la part en actions au 2<sup>e</sup> trimestre

Après une correction jugée importante de la valeur des actions tout au long du premier trimestre, nous avons opté pour un rebalancement par-

tiel de la part tactique dans cette classe d'actif. C'est ainsi qu'à fin avril, décision a été prise d'augmenter cette part de 1%.

A posteriori, au vu de l'évolution des marchés, il s'est avéré clairement que cette option était prématurée en regard des graves dysfonctionnements du système bancaire international apparus en septembre à la suite de la faillite de Lehman Brothers. De plus, l'accentuation de la crise dans le secteur immobilier nécessitait en quelques jours une recapitalisation sans précédent des deux acteurs incontournables du crédit hypothécaire aux USA que sont Fannie Mae et Freddy Mac ainsi qu'AIG, spécialisée dans l'assurance de défaut (CDS) de ce genre de crédits.

A partir de ces graves événements, nous avons gelé les décisions de rebalancement des placements en actions et mis toute la priorité sur les classes d'actifs à revenu fixe ainsi que dans le secteur immobilier suisse.

### Difficile allocation des actifs

Dans un tel environnement de marché, la recherche de placements qui ne soient pas exposés à l'extrême volatilité des marchés et qui s'inscrivent cependant dans une politique à long terme de la Caisse en respect de l'allocation stratégique, fut un exercice extrêmement difficile. La question d'une modification de l'allocation stratégique de notre institution s'est d'ailleurs posée à plusieurs reprises en raison de la dégradation rapide des bilans bancaires et de la paralysie générale des crédits.

Dans ces circonstances, à l'exception des obligations gouvernementales, aucune classe d'actifs n'aurait pu raisonnablement échapper aux moins-values tant l'objectif immédiat de réduction des leviers sur les placements et les besoins de « liquider à tout prix » étaient devenus la règle. Finalement, pour plusieurs raisons, dont principalement le niveau d'évaluation très raisonnable des actions ainsi que la sous-pondération importante de cette classe d'actifs dans le portefeuille en comparaison avec notre allocation stratégique, la Commission de placement a opté pour le statu quo en privilégiant à court terme le maintien d'un volume de liquidité élevé.

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2008

En valeur nette (compte tenu des ventes réalisées en cours d'année), la Caisse a investi **44,2 millions de francs en 2008** :

	Investissements (en c.r.)	En %	Part en placements indirects <sup>1)</sup>
<b>Placements à revenus fixes</b>			
Hypothèques	12'714'000	28.7%	-
Obligations suisses	8'612'000	19.5%	55%
Obligations étrangères en CHF	-9'888'000	-22.4%	39%
Obligations en M.E.	4'138'000	9.4%	100%
<b>Total</b>	<b>15'576'000</b>	<b>35.2%</b>	
<b>Actions</b>			
Actions suisses	9'553'000	21.6%	-
Actions étrangères	9'599'000	21.7%	100%
<b>Total</b>	<b>19'152'000</b>	<b>43.3%</b>	
<b>Immobilier</b>			
Immobilier Suisse	6'821'000	15.4%	82%
Immobilier étranger	3'612'000	8.2%	100%
<b>Total</b>	<b>10'433'000</b>	<b>23.6%</b>	
<b>Placements non-traditionnels</b>			
Fonds de Hedge Funds	5'275'000	11.9%	100%
Matières premières	-6'213'000	-14.0%	-
<b>Total</b>	<b>-938'000</b>	<b>-2.1%</b>	
<b>Total général</b>	<b>44'223'000</b>	<b>100%</b>	

1) par placements indirects, nous entendons la part des placements par classe d'actif effectués à travers les fonds.

Comme les années précédentes, dans un but de rationalisation de la gestion, la Caisse a privilégié les placements indirects, cela étant quasiment la règle pour certaines classes d'actifs, notamment les placements non-traditionnels ou, de manière générale, les placements à l'étranger quelle qu'en soit la forme.

#### Commentaire par groupe de placement

- Les **placements à revenu fixe** ont été augmentés malgré le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt. Des arbitrages d'obligations étrangères en CHF contre un fonds de placement d'emprunts convertibles sur l'Europe effectué en février 2008 s'est cependant avéré prématuré compte tenu des événements intervenus dans la deuxième partie de l'année.
- En ce qui concerne les **actions**, la Caisse a dû accepter la conversion obligatoire en actions Novartis et UBS de trois placements «reverse convertibles» échus en cours d'année. Par ailleurs, la décision d'augmenter la part en actions étrangères au courant de l'année s'est

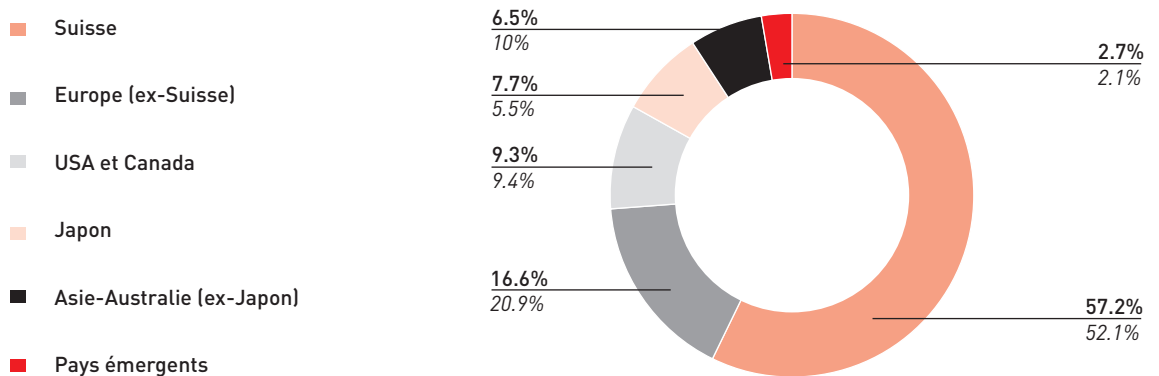
concrétisée principalement par l'acquisition d'un fonds de la Banque Sarasin, favorisant une approche thématique des investissements.

- Comme indiqué dans le tableau de la page précédente, les **placements immobiliers** se sont concentrés presque exclusivement sur deux fonds de placement en 2008. En 2009, la priorité sera donnée à la réalisation de deux projets valaisans avec l'importante promotion de Brigue et un investissement complémentaire à Martigny dans un ensemble existant, propriété de la Caisse. A Brigue, l'investissement global réparti sur trois ans, pour 92 logements, s'élèvera à 31.8 millions de francs alors qu'à Martigny, l'investissement complémentaire se montera à 2.95 millions pour huit nouveaux logements entièrement réalisés en 2009. Rendement attendu : 5%.
- Dans les deux classes d'**actifs non-traditionnels**, un rebalancement de la part des matières premières au profit d'un fonds en hedge funds à faible volatilité a été effectué.

#### Répartition géographique des placements en actions (comparaison avec 2007)

Total au 31 décembre 2008 : CHF. 266'559'083

(en italique, chiffres à fin 2007)



Les grandes orientations de la Caisse en matière d'allocation des placements en actions n'ont pas été modifiées en 2008 :

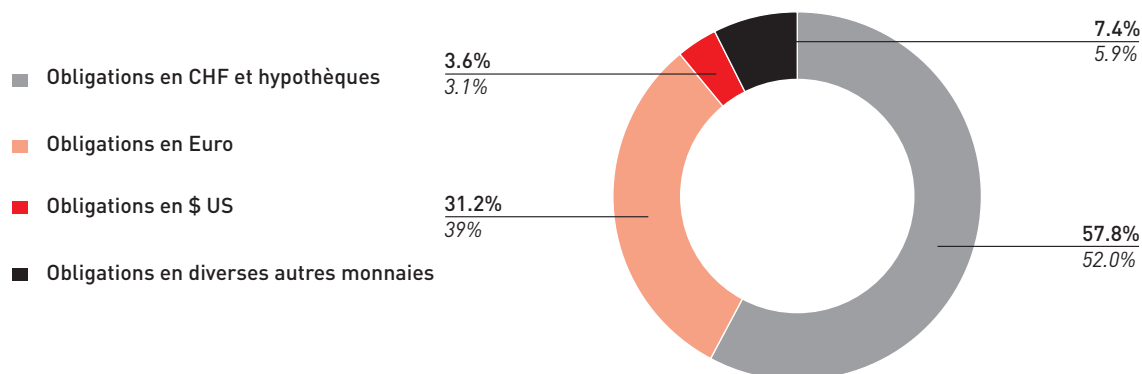
- la priorité a été donnée au marché suisse en raison de son caractère défensif (prédominance pharma et alimentation);
- marché de proximité, l'Europe a été de nouveau préférée au continent américain pour la stabilité de sa devise vis-à-vis du franc suisse;

- la sur-pondération de l'Asie et des pays émergents a été maintenue en raison des perspectives de croissance favorables à moyen et long terme. Comme déjà relevé, l'option de la sur-pondération européenne et asiatique au dépens de l'Amérique du Nord ne s'est par révélée favorable en 2008 en raison notamment des fluctuations monétaires.

## Répartition monétaire des obligations et autres produits de taux (y.c. hypothèques)

Total au 31 décembre 2008 : CHF. 399'820'106

(en italique, chiffres à fin 2007)



L'augmentation de la part relative des produits de taux a été réalisée principalement par des souscriptions hypothécaires en Suisse. En ce qui concerne la répartition étrangère, les obligations en Euro ont de nouveau été privilégiées par rapport aux obligations libellées en \$us ou d'autres devises en raison de la politique de stabilité et de rigueur conduite par la BCE. Cependant, contrairement aux années précédentes, cette option tactique de sur-pondération des obligations européennes ne s'est pas révélée payante en 2008, l'Euro s'étant dévalué de 10% uniquement au 4<sup>e</sup> trimestre.

## RÉSULTATS DE PLACEMENT ET PERFORMANCES COMPARATIVES

### Rendement net par catégorie de placement après comptabilisation des moins-values non-réalisées (base capital moyen investi)

Catégorie de placement selon OPP2	2008	2007
Liquidités et fonds monétaires	2.70%	2.55%
Obligations en franc suisse et placements à terme fixe	2.64%	1.44%
Placements hypothécaires en CHF	4.20%	6.11%
Obligations en monnaies étrangères	-8.77%	3.27%
Actions suisses	-33.50%	-0.18%
Actions étrangères	-48.11%	3.23%
Immeubles et fonds de placement immobiliers suisses	3.47%	1.21%
Immobilier étranger	-40.27%	-17.53%
Fonds de hedge funds	-21.48%	6.57%
Matières premières	-44.55%	18.13%
<b>Rendement du capital moyen investi (après charges de gestion)</b>	<b>-17.97%</b>	1.9%

### Bases de calcul :

Capital moyen investi	CHF	1'381'428'844
Rendement brut de la fortune, après comptabilisation des plus-/moins-values non réalisées	CHF	247'809'236
Charges de gestion de la fortune	- CHF	430'945
Rendement net de la fortune	CHF	248'240'181
		<b>soit -17.97%</b>

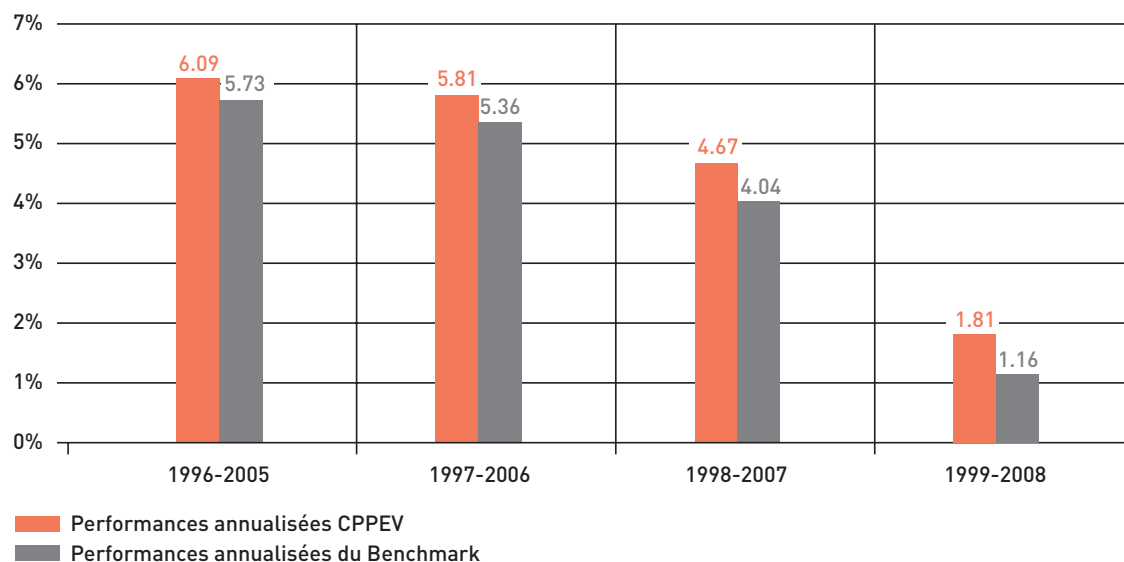


**Performances comparatives 1999-2008 (selon audit Coninco SA, Vevey)**

Année	Indice Pictet LPP 40 Plus	Performance selon l'allocation stratégique de la CPPEV (indice de la Caisse)	Performance CPPEV effectivement réalisée
1999	16.29%	9.28%	9.58%
2000	- 0.06%	1.08%	1.69%
2001	- 3.00%	- 4.09%	- 5.23%
2002	- 7.49%	- 7.17%	- 5.32%
2003	11.68%	9.81%	9.80%
2004	6.59%	5.18%	5.50%
2005	14.01%	12.41%	13.94%
2006	7.10%	6.72%	8.40%
2007	- 0.34%	0.28%	1.90%
2008	- 20.67%	- 17.88%	- 17.93%
<b>Moyenne 1999-2008</b>	<b>1.83%</b>	<b>1.16%</b>	<b>1.81%</b>

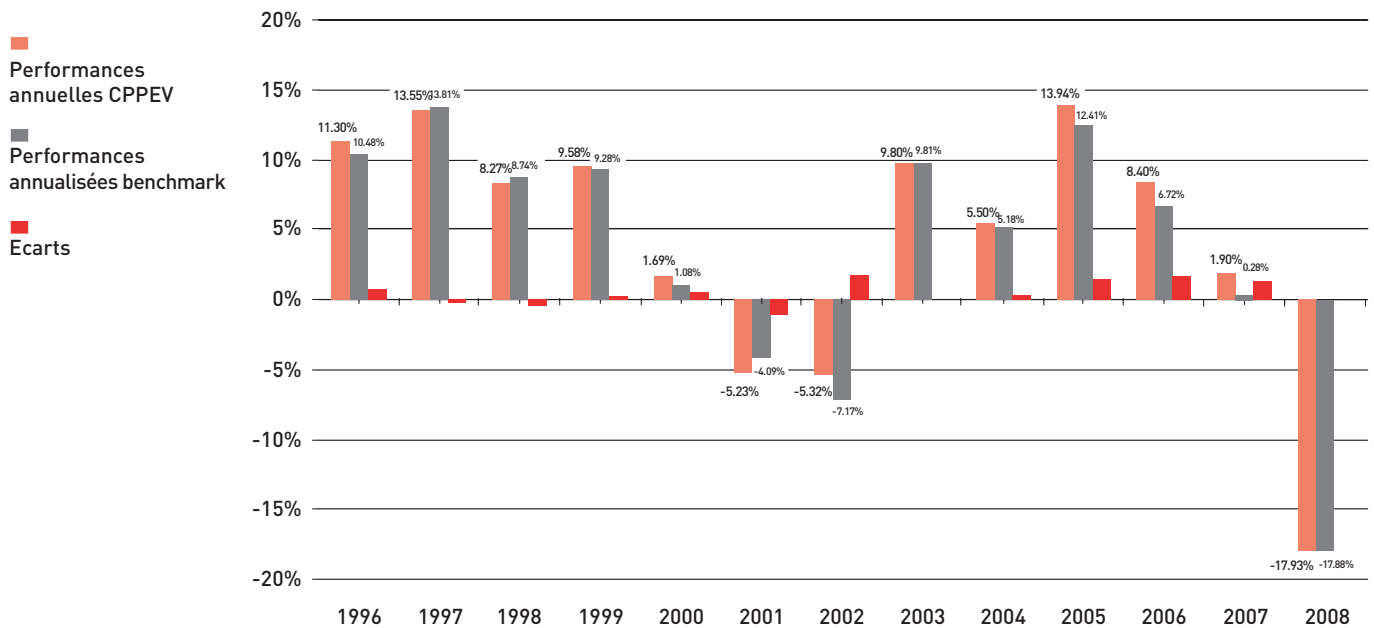
Le tableau des performances comparatives montre que la performance effectivement réalisée par la Caisse en 2008 est « conforme au potentiel offert par les marchés » selon l'expression du consultant de la Caisse dans son rapport annuel. Par ailleurs, la performance annualisée glissante sur les dix dernières années de notre allocation effective est comparable à l'indice Pictet LPP2005, 40 Plus (30% en actions).

**Performances annualisées sur 10 ans**

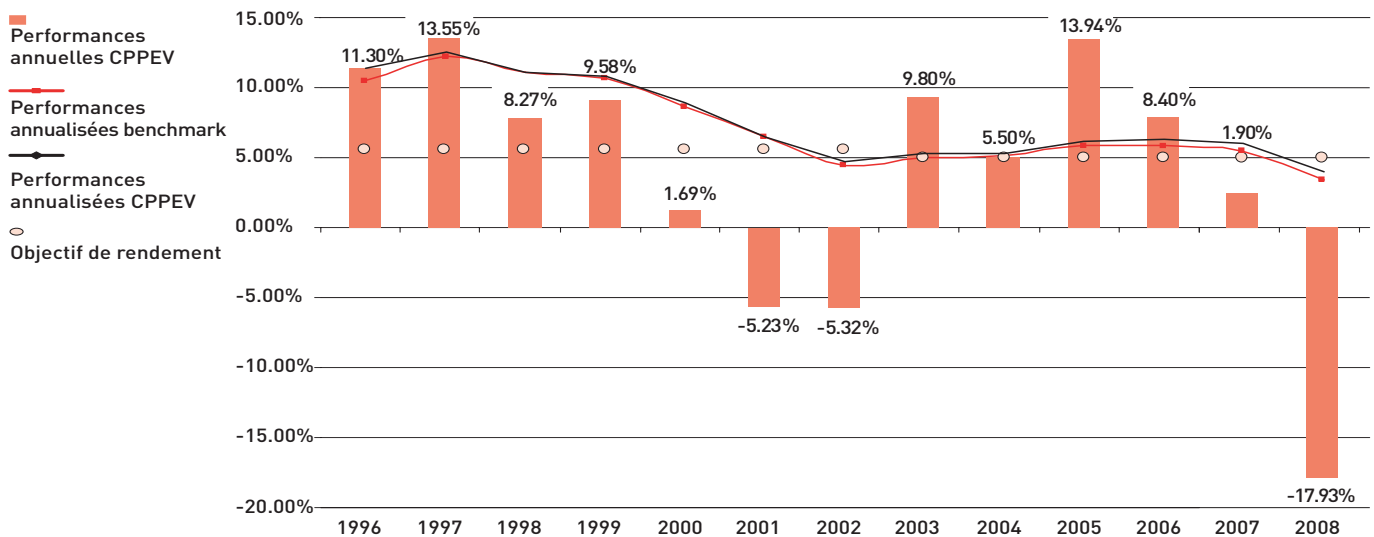


La période de ces dix dernières années enregistre une performance annualisée moyenne inférieure à l'objectif de performance (impact des performances 2007 et 2008). Par contre, toutes les périodes enregistrent une performance annualisée de la Caisse supérieure au benchmark (réf. rapport du consultant).

### Performances annuelles 1996-2008 et comparaison avec l'indice de référence



### Performances annualisées 1996-2008 et comparaison avec l'objectif de rendement de la Caisse



La performance historique moyenne se situe en dessous de son objectif de rendement à fin 2008 (ligne noire). Cependant, une telle situation s'est déjà produite en 2002 suite à la baisse des marchés rencontrée en 2001 et 2002 (réf. rapport du consultant).

# BILAN

## AU 31 DÉCEMBRE 2008

### ACTIFS

	Annexe	31.12.2008	31.12.2007
<b>Placements</b>	<b>6.4</b>	<b>1'143'270'320.11</b>	<b>1'382'783'981.78</b>
Liquidités		83'820'455.21	91'598'796.74
Créances à court terme		13'432'521.59	13'354'959.13
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		160'072'229.51	149'629'081.35
Obligations de débiteurs étrangers		206'041'539.34	234'049'968.55
Actions de sociétés suisses		152'443'245.67	225'209'852.02
Actions de sociétés étrangères		114'115'836.82	207'166'098.25
Immeubles et fonds immobiliers		234'508'708.26	227'878'096.76
Fonds immobiliers étrangers		39'343'106.73	63'463'837.09
Placements non-traditionnels		83'016'087.23	99'300'579.92
Prêts hypothécaires		33'706'337.40	20'765'935.25
Matières premières		22'569'474.90	50'073'408.32
Autres actifs		200'777.45	293'368.40
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7.1</b>	<b>2'890'995.40</b>	<b>3'302'969.06</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1'146'161'315.51</b>	<b>1'386'086'950.84</b>

## PASSIFS

	Annexe	31.12.2008	31.12.2007
<b>Dettes</b>		<b>5'888'987.75</b>	<b>4'063'928.95</b>
Prestations de libre passage et rentes		4'544'972.70	2'653'794.25
Autres dettes	<b>7.2</b>	1'344'015.05	1'410'134.70
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7.3</b>	<b>131'768.04</b>	<b>125'001.95</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>95'000.00</b>	<b>95'000.00</b>
Fonds spécial pour perte de loyer		95'000.00	95'000.00
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'918'121'000.00</b>	<b>1'833'235'000.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs		1'014'666'000.00	963'682'000.00
Capital de prévoyance rentiers		829'360'000.00	810'416'000.00
Provision pour vieillissement de l'effectif	<b>5.7</b>	44'238'000.00	37'256'000.00
Provision pour abaissement du taux technique	<b>5.7</b>	29'857'000.00	21'881'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>6.3</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Fonds libres (+) / Découvert (-)</b>		<b>-778'075'440.28</b>	<b>-451'431'980.06</b>
Situation découvert en début de période		-451'431'980.06	-688'281'485.71
Excédent des produits (+) / charges (-)		-326'643'460.22	236'849'505.65
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1'146'161'315.51</b>	<b>1'386'086'950.84</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2008

	Annexe	2008	2007
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>91'901'201.40</b>	<b>351'169'572.27</b>
Cotisations des salariés		34'775'597.50	33'373'891.55
Cotisations de l'employeur		46'425'433.20	44'553'520.05
Cotisations supplémentaires des salariés	<b>7.4</b>	1'269'703.70	1'042'227.35
Cotisations supplémentaires de l'employeur	<b>7.4</b>	5'165'958.55	4'826'410.50
Primes uniques et rachats	<b>7.4</b>	4'264'508.45	3'373'522.82
Versement unique de l'employeur pour assainissement		0.00	264'000'000.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>14'194'487.42</b>	<b>16'717'118.36</b>
Apports de libre passage		13'059'809.37	15'561'054.06
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'134'678.05	1'156'064.30
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>106'095'688.82</b>	<b>367'886'690.63</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-79'033'865.35</b>	<b>-76'586'505.35</b>
Rentes de vieillesse	<b>7.5</b>	-57'607'912.50	-55'314'198.35
Rentes de survivants		-11'772'038.75	-11'620'449.00
Rentes d'invalidité		-2'756'217.05	-2'928'918.95
Autres prestations réglementaires	<b>7.6</b>	-6'395'559.95	-6'366'704.95
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-502'137.10	-356'234.10
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-18'655'271.05</b>	<b>-43'354'097.60</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	<b>7.7</b>	-13'107'040.85	-38'455'211.80
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	<b>7.8</b>	-5'548'230.20	-4'898'885.80
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-97'689'136.40</b>	<b>-119'940'602.95</b>
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>7.9</b>	<b>-84'886'000.00</b>	<b>-34'065'000.00</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-50'984'000.00	-9'630'000.00
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers		-18'944'000.00	-19'929'000.00
Constitution de prov. pour vieillissement d'effectif	<b>5.7</b>	-6'982'000.00	-5'854'000.00
Constitution de prov. pour abaissement taux technique	<b>5.7</b>	-7'976'000.00	-7'652'000.00
Produit de liquidation partielle		0.00	9'000'000.00
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-533'756.45</b>	<b>-514'223.60</b>
Cotisations au fonds de garantie	<b>5.3</b>	-533'756.45	-514'223.60
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-77'013'204.03</b>	<b>213'366'864.08</b>

## COMPTE EXPLOITATION (SUITE)

	Annexe	2008	2007
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.7</b>	<b>-248'240'180.42</b>	<b>24'788'033.23</b>
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		2'392'182.10	4'095'780.95
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		6'007'360.51	3'352'001.96
Obligations de débiteurs étrangers		-17'458'441.08	4'651'783.23
Actions de sociétés suisses		-77'028'912.61	-404'717.56
Actions de sociétés étrangères		-101'811'477.98	6'335'042.25
Immeubles et fonds immobiliers		8'017'297.80	2'637'830.60
Fonds immobiliers étrangers		-26'425'874.86	-8'042'088.94
Placements non-traditionnels		-21'544'413.59	5'598'612.06
Créances en titres hypothécaires		1'140'940.51	476'533.89
Matières premières		-21'097'895.87	7'048'092.77
Frais d'administration de la fortune	<b>7.10</b>	-723'550.96	-1'208'659.57
Rétrocessions de commissions sur produits de placements		292'605.61	247'821.59
<b>Dissolution / Constitution de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-1'390'075.77</b>	<b>-1'305'391.66</b>
Frais d'administration	<b>7.11</b>	-1'390'075.77	-1'305'391.66
<b>Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-326'643'460.22</b>	<b>236'849'505.65</b>
<b>Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Excédent des produits (+) / charges (-)</b>		<b>-326'643'460.22</b>	<b>236'849'505.65</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2008

## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1. Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais –CPPEV– est devenue, depuis l'entrée en vigueur de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (ci-après abrégée «LIEP»), une institution indépendante de droit public dotée de la personnalité juridique. Son but consiste à mettre en oeuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du canton du Valais, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP)
- Règlement de base du 7 février 2007
- Règlement de l'assemblée des délégués du 10 septembre 2007
- Principes applicables en matière de comptabilité, d'établissement des comptes, de placement de la fortune et d'évaluation des actifs de la Caisse, règlement du 10 décembre 2002, modifié par avenants du 02.02.2005 et du 28.11.2005
- Règlement de placement du 16 octobre 2000 et avenant No 1 du 05.06.2003 (autorisation d'effectuer des placements non traditionnels), avenant No 4 du 12.12.2006 (loyauté dans la gestion de la fortune) et avenant No 5 du 29 mai 2007 remplaçant les No 2 et No 3 (allocation stratégique de la Caisse)
- Règlement de la Commission des immeubles du 30.06.1997
- Règlement concernant l'exercice des droits d'actionnaire du 4 février 2002
- Règlement des indemnités des membres du comité du 19.12.2005
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 30.01.2006
- Règlement de direction du 7 décembre 2006
- Règlement des compétences et des modalités de signatures de la Caisse du 17.03.2008
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 29 mai 2007
- Convention portant sur l'achat d'années d'assurance par acomptes du 27 février 2007.

### 1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont:

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans
- l'assemblée des délégués composée de 100 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans
- la direction, dont les tâches et attributions sont fixées dans un règlement interne entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007
- l'organe de contrôle, représenté par l'Inspection cantonale des finances.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur-adjoint. Le règlement du 17 mars 2008 désigne les autres personnes habilitées à signer et fixe le cadre et les modalités de leur signature.

### **Composition du Comité**

Le Comité paritaire se compose de huit membres dont les noms figurent en page 2 du rapport de gestion. Les quatre membres représentant les assurés ont été élus pour une nouvelle période par l'assemblée des délégués du 12 décembre 2007. Les quatre représentants des employeurs ont été nommés pour la même période par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2007. La période de fonction du Comité actuel, qui est normalement de quatre ans, s'achèvera toutefois à la fusion de notre Caisse avec la Caisse de retraite du personnel enseignant qui doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2009. Le Comité se constitue lui-même ; il nomme le président et le vice-président.

### **1.5 Gérance**

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de six personnes sous la direction de Messieurs Daniel Lambiel, directeur et Guy Barbey, directeur-adjoint. L'équipe a qualité d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur-adjoint participent d'office aux travaux des commissions internes de la Caisse. Sauf disposition contraire, ils assistent, avec voix consultative, aux séances du Comité ainsi qu'à l'assemblée des délégués.

### **1.6 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance**

#### **Expert agréé en prévoyance professionnelle**

La Caisse a désigné Monsieur Francis Bourquin, de la maison Hewitt Associates SA à Neuchâtel, en qualité d'expert agréé au sens de l'article 53 ch. 2 de la LPP.

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. Sa mission consiste aussi à déterminer périodiquement, en principe tous les trois ans, par l'établissement d'un bilan technique en caisse ouverte, si l'institution offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements. La dernière expertise a été réalisée en 2008 sur la base du bilan de la Caisse au 31.12.2007.

#### **Organe de contrôle**

Conformément à la LIEP, l'inspection cantonale des finances fonctionne comme organe de contrôle chargé de vérifier la gestion, la comptabilité et le placement de la fortune.

#### **Conseillers**

##### **Médecins-conseil:**

Dr. Pierre-Marie Dufour, Sion, Dr. Pierre Féraud, Sion, Dr. François Kuntschen, Monthey et Dr. Claudius Heimgartner, Viège.

##### **Consultant financier:**

Coninco SA, Vevey, pour l'audit des placements, l'attestation de performance et l'extension des possibilités de placement selon art. 59 OPP2.

#### **Autorité de surveillance/Haute surveillance**

La Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance du canton du Valais.

Elle est également soumise à la haute surveillance du Conseil d'Etat qui exerce celle-ci par le département en charge des finances. Outre la compétence principale d'approuver les comptes et le rapport annuel de l'institution, le Conseil d'Etat exerce d'autres compétences réglées à l'article 29 ch. 2 de la LIEP.



### 1.7 Institutions affiliées

Sous réserve de l'autorisation du Conseil d'Etat, le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques.

Etat des institutions affiliées au 31.12.2008 :	Assurés en 2008	Assurés en 2007
Association Marque Valais	4	3
Association valaisanne d'entraide psychiatrique	4	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	116	109
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	34	33
Centre de Compétences Financières SA	8	13
CimArk SA	14	14
CIVAF-Caisse d'allocations familiales	15	12
Conservatoire Tibor Varga	16	21
Eméra	118	112
HEVs2	134	117
Interprofession des fruits et des légumes	3	3
IVV -Opav	-	1
Ligue Valaisanne contre la Toxicomanie	76	74
Ligue Valaisanne contre la Tuberculose	23	25
Office cantonal AI	123	114
ORP Martigny	22	21
ORP Monthey-St-Maurice	17	19
ORP Sierre	16	16
ORP Sion	36	35
Pro Senectute	24	23
RAV Brig	20	20
Rero	21	20
Réseau de coopération et promotion économique du VS Romand	3	3
Réseau Santé Valais	47	56
Satom SA	51	52
Société valaisanne de patronage	2	3
SOL Swiss Occidental Leonardo	5	-
Universitaire Fernstudien Schweiz	68	45
Valais Tourisme	16	16
Institut central des hôpitaux valaisans	1	0
<b>Total</b>	<b>1037</b>	<b>984</b>

## 2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

### 2.1 Mouvement des membres actifs

	2008	2007
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	5488	5652
admissions	+ 549	+ 623
démissions	./. 293	./. 670
mises à la retraite	./. 93	./. 105
nouveaux rentiers invalides	./. 16	./. 9
décès d'assurés actifs	./. 6	./. 3
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5629</b>	<b>5488</b>
<b>Diminution/Augmentation nette</b>	<b>+ 141</b>	<b>./. 164</b>

## 2.2 Mouvement des pensionnés

Catégories de pensionnés	Total	Evolution 2008
Retraités	1604	+ 49
Invalides	127	-
Conjoints survivants	476	+ 16
Enfants	173	./.
<b>Total</b>	<b>2380</b>	<b>+ 56</b>

### Evolution annuelle des rentes par catégorie, 1999-2008

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Rentes de retraite	1071	1098	1176	1223	1251	1308	1398	1480	1555	1604
Rentes d'invalidité	103	108	121	133	133	128	138	137	127	127
Rentes de conjoint	353	371	379	400	420	430	442	456	460	476
Rentes d'enfants	117	115	126	125	123	130	138	151	182	173
<b>Total</b>	<b>1644</b>	<b>1692</b>	<b>1802</b>	<b>1881</b>	<b>1927</b>	<b>1996</b>	<b>2116</b>	<b>2224</b>	<b>2324</b>	<b>2380</b>
Moyenne d'âge des pensionnés (sans les enfants)	67,5	68,5	68,5	68,2	70,1	70,4	69,9	70,03	70,39	70,72

## 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE LA CAISSE

### 3.1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 17<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) dès que l'assuré atteint l'âge de

- 22 ans en catégories 1 et 4 (retraite ordinaire à 62 ans)
- 22 ans 6 mois en catégories 2 et 5 (retraite ordinaire à 60 ans)

La catégorie 3 (âge de retraite ordinaire à 58 ans) a été supprimée lors de l'entrée en vigueur du règlement de base du 7 février 2007 ; les assurés précédemment classés dans cette catégorie sont désormais classés en catégorie 2.

Le régime de prévoyance est fondé sur la primauté des prestations. La rente de retraite dépend du nombre d'années de cotisations en assurance complète. Chaque année de cotisation donne droit à un taux de rente de 1,5% du traitement assuré en catégorie 1 et 4 et de 1,6% du traitement assuré en catégorie 2 et 5. La pension complète de 60% du traitement assuré s'obtient ainsi après 40 ans, respectivement 37,5 ans de cotisations. La rente d'invalidité est calculée selon le nombre d'années possible d'assurance jusqu'à l'âge ordinaire. La rente de conjoint survivant représente le 60% de la rente de retraite.

#### Rente-pont AVS

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 27'360.- au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et est remboursable à la Caisse à raison de 50% par l'employeur et 50% par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

### 3.2 Financement, méthode de financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13<sup>e</sup>) ./ . facteur de coordination de 15%.

#### Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant :

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	11.7 %	13.3 %	11.1 %	12.7 %
Assuré(e)	8.8 %	9.8 %	8.4 %	9.4 %
<b>Cotisation totale</b>	<b>20.5 %</b>	<b>23.1 %</b>	<b>19.5%</b>	<b>22.1 %</b>

#### Cotisation d'assainissement

En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1.5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement. Toutefois, sont exonérées de cette cotisation les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel sont couverts à 100%.

#### Autres sources de financement

Les autres sources de financement sont :

- les cotisations de rappel lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune.

#### Dérogation au principe du bilan en caisse fermée et garantie des prestations

Par décision du 28 juin 1989, l'Autorité cantonale de surveillance, sur la requête de l'expert agréé de la Caisse, a autorisé la CPPEV à déroger au principe du bilan en caisse fermée, conformément à l'article 45 OPP2. L'autorisation étant fondée sur la garantie de la couverture des engagements réglementaires de la Caisse par l'Etat du Valais, celle-ci a été confirmée par l'entrée en vigueur de la LIEP (article 7) au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26\*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CPPEV sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26, obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

*\* Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26*

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Liquidités et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires sont en franc suisse. Les créances à court terme au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse.

#### Obligations et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées ainsi que les titres de créances figurent au bilan à leur valeur de remboursement.

Les placements collectifs en obligations figurent au bilan à la valeur nette d'inventaire publiée au 31 décembre (ci-après VNI) et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, ainsi que les capitaux confiés en mandat de gestion, sont évalués à la valeur boursière. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la VNI publiée au 31 décembre et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### Placements immobiliers

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants (décision du Comité du 28.11.2005) :

- taux d'intérêt de base de 4% (taux moyen des hypothèques BCVs à 10 ans, arrondi)
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- supplément de 0,5% pour immeubles de plus de 20 ans.

Le taux de capitalisation moyen pondéré s'élève ainsi à 6.7 % pour l'ensemble du parc immobilier de la Caisse, soit inchangé par rapport à l'année précédente.

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan, soit à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année (fonds de placement et sociétés immobilières cotés), soit à la VNI (parts de fondations de placement).

### Placements non-traditionnels

Les placements effectués revêtent tous la forme de placements collectifs. Ils sont évalués à la VNI au 31 décembre.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

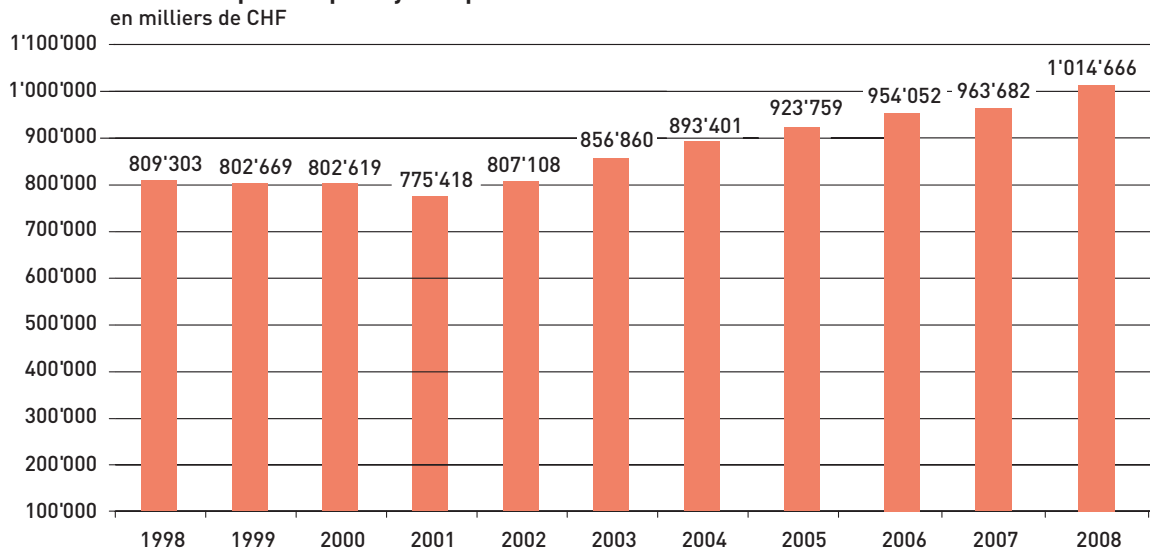
Par rapport à l'exercice 2007, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

## 5. COUVERTURE DES RISQUES

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs



**Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs**

	2008	2007
Début de l'exercice	963'682'000	954'052'000
Fin de l'exercice	1'014'666'000	963'682'000
<b>Augmentation</b>	<b>+ 50'984'000</b>	+ 9'630'000
<b>Soit en pourcent</b>	<b>+ 5.29%</b>	+ 1.01%

**5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)****Loi sur la prévoyance professionnelle**

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

**Avoir de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)**

	2008	2007
<b>Avoirs de vieillesse au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>401'466'279.58</b> <sup>1)</sup>	390'208'730.93
Bonifications de l'année	33'190'642.05	32'234'295.00
Libres passages LPP encaissées	8'305'961.71	7'637'345.15
Intérêts sur libres passages	152'942.10	80'207.15
Intérêts sur avoirs cumulés	10'752'823.20	9'237'600.65
<b>Avoirs de vieillesse avant les déductions</b>	<b>453'868'648.64</b>	439'398'178.88
A déduire les sorties :		
Démissions, versements anticipés, décès, retraites	-23'377'612.05	-36'594.429.10
Invalides	-1'644'872.35	-1'211'238.65
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>428'846'164.24</b>	<sup>1)</sup> 401'592'511.13

<sup>1)</sup> La différence de 126'231.55 est due à des modifications rétroactives sur l'année précédente

Salaires coordonnés	257'341'826.80	250'939'843.80
Salaires coordonnés des invalides	-4'018'882.70	-4'275'969.30
<b>Somme des salaires coordonnés LPP</b>	<b>253'322'944.10</b>	246'663'874.50

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, d'un intérêt de 2,75% (2.50% en 2007).

**Fonds de garantie LPP**

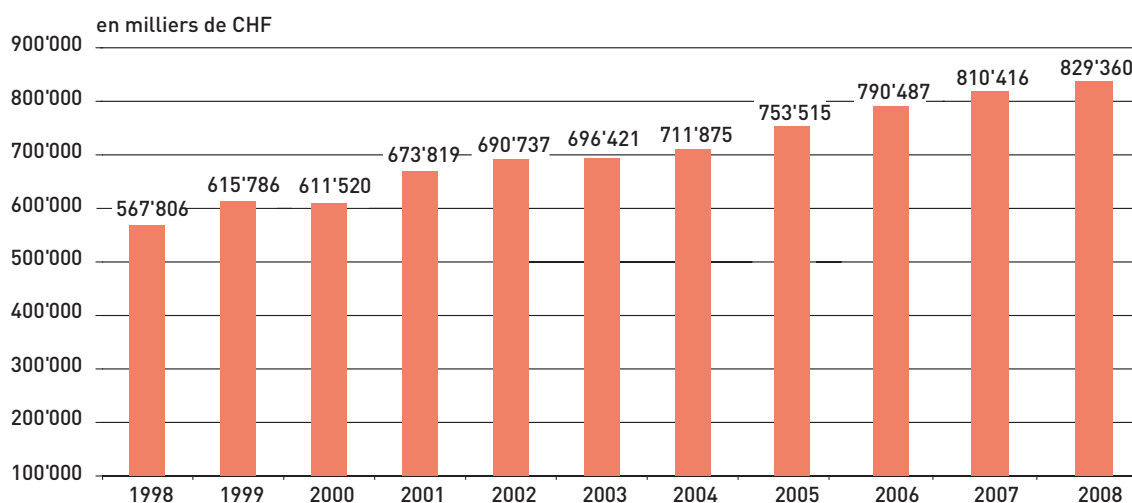
Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté en 2007 et 2008 les montants suivants :

	Taux	2008	Taux	2007
contribution au titre de la structure d'âge défavorable <sup>1)</sup>	0.07%	177'326.05	0.07%	172'664.70
contribution au titre de la garantie des prestations <sup>2)</sup> légales et réglementaires	0.02%	359'843.15	0.02%	345'197.00
<b>Total</b>		<b>537'169.20</b>		517'861.70
Droit aux subsides		-3'412.75		-3'638.10
<b>Montant net dû</b>		<b>533'756.45</b>		<b>514'223.60</b>

<sup>1)</sup> en % des salaires coordonnés pro rata temporis

<sup>2)</sup> en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du montant des rentes multiplié par 10

## 5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés



### Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

	2008	2007
Début de l'exercice	810'416'000	790'487'000
Fin de l'exercice	829'360'000	810'416'000
<b>Augmentation</b>	<b>+ 18'944'000</b>	+ 19'929'000
Soit en pourcent	<b>+ 2.34%</b>	+ 2.52%

## 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle et révision de la LIEP

Conformément à l'article 82 de son règlement de base, la Caisse a commandé à l'expert agréé, Hewitt Associates, une étude dont l'objectif était de montrer l'évolution de la situation financière probable de l'institution, projetée sur 15 ans (2007-2022), étude fondée sur les comptes publiés à fin 2007. L'étude précédente datait de 2003 et les résultats avaient donné lieu à l'élaboration d'un catalogue de propositions par le Comité, la mise en place d'un groupe de travail par le Conseil d'Etat et, finalement, l'adoption par le Grand Conseil, le 12 octobre 2006, de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance dite « LIEP ».

### Principaux résultats de l'expertise 2008

- Dans l'hypothèse d'un rendement de la fortune de 0% en 2008, puis 4.5% en moyenne pour la période considérée, le degré de couverture de la Caisse baisserait légèrement entre 2007 et 2022 (de 75.4% à 74.2%).
- Le découvert technique devrait augmenter de 347 millions de francs (de 451 millions à 798 millions). Cette projection prend en compte deux paramètres alourdissant l'évolution des engagements, soit abandon des bases techniques EVK 2000 au profit des bases VZ 2005 d'une part et, d'autre part, abaissement du taux technique de 4.5% à 4% pour l'estimation des engagements à l'égard des pensionnés.
- La dégradation du rapport démographique actifs/pensionnés a été confirmée par l'étude : de 2.35 à 1.78.
- Le poids des bénéficiaires de rentes devient toujours plus important et se manifeste par une dégradation des rapports « fortune:capitaux des bénéficiaires de rentes », « PLP :capitaux des bénéficiaires de rentes ».

L'expert concluait son étude en recommandant une cotisation supplémentaire « de manière à ce que le degré de couverture de la CPPEV atteigne 80% au 31.12.2022 »

Lors des travaux de révision de la LIEP en 2008 en vue de réaliser la fusion des deux institutions étatiques de prévoyance, la recommandation de l'expert n'a pas été retenue par le Conseil d'Etat et d'autres voies ont été proposées par le Gouvernement au Grand Conseil (voie s'orientant vers une recapitalisation complémentaire en attendant le changement de primauté prévu en 2012).

## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

L'évaluation des engagements de prévoyance à l'égard des assurés actifs (prestations de libre passage) et des pensionnés (réserve mathématique des pensions en cours) est effectuée par l'expert agréé de la Caisse compte tenu des bases techniques EVK/PRASA 2000/4,5%.

## 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

### Provision de longévité

Une provision de longévité, correspondant à 0,3% par année de la somme des engagements, est constituée. L'objectif est de réaliser une provision de 3% des engagements jusqu'en 2010 afin de compenser l'augmentation de l'espérance de vie attendue entre les années 2000 et 2010. Cette provision s'élève à CHF 44'238'000.– au 31.12.2008, représentant le 2.4% des engagements de prévoyance.

### Provision d'abaissement du taux technique

Sur recommandation de l'expert agréé, le Comité de la Caisse a décidé, dans le cadre de l'adoption du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, de constituer, avec effet au 31.12.2005, une provision à charge des exercices 2005 à 2009 dans le but d'abaisser le taux technique de 4.5% à 4% à moyen terme, pour le calcul de la réserve mathématique des pensions en cours. Cette décision découle des études concluant à la diminution des espérances attendues de rendement de la fortune en raison de l'évolution des taux d'intérêt. La provision nécessaire devrait représenter en 2010 environ 4,5% de la réserve mathématique, soit env. CHF 35'600'000.–. Elle s'élève à CHF 29'857'000.– au 31.12.2008.

## 5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture des engagements de prévoyance est calculé conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2). Il est établi sur la base de la fortune de la Caisse au 31 décembre.

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture de la Caisse attesté par l'expert agréé atteint 59.4%. Ce chiffre découle des éléments d'engagement et de fortune suivants :

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Fortune selon art. 44, al. 1 OPP2</b>	<b>1'140'045'600</b>	1'381'803'000
– prestations de libre passage des actifs	<b>-1'014'666'000</b>	-963'682'000
– réserves mathématiques des pensionnés	<b>-829'360'000</b>	-810'416'000
Provision pour l'adaptation des bases techniques (longévité)	<b>-44'238'000</b>	-37'256'000
Provision pour l'abaissement du taux technique	<b>-29'857'000</b>	-21'881'000
<b>Total des engagements</b>	<b>-1'918'121'000</b>	-1'833'235'000
<b>Découvert technique</b>	<b>778'075'400</b>	451'432'000
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44 al. 1</b>	<b>59.4%</b>	75.4%

### Evolution de la situation financière

La situation financière de la Caisse s'est profondément dégradée en 2008 en raison de la performance très négative des placements. La fortune a baissé de 241,8 millions de francs, soit de 17.5%. De leur côté, les engagements de prévoyance et les provisions techniques se sont accrus de 84.89 millions de francs, soit de 4.6%, évolution qui contraste avec l'année 2007 (+43 millions, soit 2.4%). L'augmentation importante des engagements de 84,89 millions est due, entre autre, à l'augmentation des salaires de 2.5% au 1<sup>er</sup> janvier 2008, représentant en engagement supplémentaire PLP une somme de 24 millions de francs. Au final, le degré de couverture de la Caisse a donc fortement reculé après cinq années consécutives de hausse et se situe légèrement au-dessus du niveau atteint à fin 2005.

Les décisions du Grand Conseil concernant une deuxième recapitalisation seront prises définitivement lors de la session parlementaire de juin 2009. Elles détermineront si d'autres mesures, telle par exemple une cotisation d'assainissement, s'avèreront également nécessaires pour garantir l'équilibre financier à long terme de l'institution.

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Comité de la Caisse a adopté un règlement de placement en date du 16 octobre 2000, modifié par la suite à plusieurs reprises. Ce règlement fixe notamment les attributions de la Commission de placement, la délégation à la Direction de la Caisse ainsi que l'allocation stratégique des actifs. Aucune modification de règlement n'a été effectuée en 2008.

Autres règlements adoptés en matière de placement :

- règlement de la Commission des immeubles du 30 juin 1997
- règlement concernant l'exercice des droits d'actionnaire du 4 février 2002
- avenant No 4 au règlement de placement concernant la loyauté dans la gestion de la fortune du 12 décembre 2006.

### Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la stricte compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois par trimestre. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

En principe, la gestion des actifs de la Caisse est exercée en interne, selon les compétences disponibles. Toutefois, dans un but de rationalisation de la gestion et de diminution des coûts et des risques, la Commission fait fréquemment appel aux produits des fondations de placement ainsi qu'aux fonds de placement. C'est la voie privilégiée concernant les investissements à l'étranger et les placements non traditionnels. En outre, la Caisse a confié à une institution financière externe un mandat de gestion active pour une part des actions suisses détenues par la Caisse.

### Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est fondée, dans ses principes, sur l'analyse CAP (congruence actifs passifs) effectuée par Coninco SA en date du 4 avril 2000. La répartition des actifs a été toutefois modifiée à quatre reprises par la suite, la dernière fois le 17 avril 2007.

Les limites de placement fixées par le Comité respectent les dispositions de l'OPP2 en matière de placements. Voir allocation des actifs 31 décembre 2008 sous point 6.4.

### Limites OPP2, article 54

Classes d'actif	Allocation stratégique	Allocation effective 31.12.2008	Marges d'ajustement	Limites OPP2
Liquidités et fonds monétaires	3 %	7.42%	0.0% - 10.0%	100%
Obligations suisses et titres analogues	10 %	14.17%	0.0% - 35.5%	100%
Obligations étrangères en CHF	3 %	3.30%	0.0% - 10.0%	30%
Obligations en monnaies étrangères	15 %	14.94%	12.5% - 17.5%	20%
Actions suisses	17 %	13.49%	14.5% - 25.0%	30%
Actions étrangères	15 %	10.10%	12.5% - 23.0%	25%
Hypothèques	2 %	2.98%	0.0% - 10.0%	75%
Fonds immobiliers et immeubles en Suisse	20 %	20.77%	15.0% - 22.5%	50%
Immobilier étranger	5 %	3.48%	0.0% - 7.5%	5%
Placements non traditionnels	7 %	7.35%	0.0% - 9.5%	-
Matières premières	3 %	2.00 %	0.0% - 5.5%	-
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>		



**Limites OPP2, articles 55**

Classes d'actifs	Limites globales OPP2	Etat CPPEV 31.12.2008
Montants en espèces et créances libellées en un montant fixe	100%	42.80%
Placements immobiliers, actions et titres assimilables à des actions	70 %	47.84 %
Actions suisses et actions étrangères, et titres assimilables	50 %	23.59 %
Obligations étrangères en CHF et Obligations en monnaies étrangères	30 %	18.23 %
Obligations en monnaies étrangères et actions étrangères	30 %	28.51%

**Mandats de gestion**

Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2008, le mandat suivant est exercé par une institution externe :

- IAM Independent Asset Management SA                      Mandat Actions suisses                      CHF 41'748'549.–

**Dépositaires des titres**

Au 31.12.2008, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Banque Julius Baer
- Crédit Suisse, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Genève
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Sion
- Union Bancaire Privée, Genève
- Swiss Life Holding, Zürich

**Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion – Audit annuel des placements**

Le consultant désigné, Coninco SA à Vevey, a le mandat de suivre trimestriellement l'évolution de la performance des fonds et des mandats de gestion, d'établir le rapport annuel d'audit des placements, d'évaluer les risques de la stratégie de placement, d'attester les performances publiées par la Caisse et d'établir le rapport sur l'extension des possibilités de placement selon l'article 59 OPP2.

**6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)**

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport sur l'extension des possibilités de placement a été établi par notre consultant pour l'année 2008. Les conclusions de ce rapport sont présentées en page 42.

**6.3 Risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)**

Les recommandations Swiss GAAP RPC 26 n'autorisent pas la constitution de réserves de fluctuation de valeurs en cas de découvert technique. Par conséquent, la réalisation d'un risque de placement est entièrement reportée sur le degré de couverture des engagements. C'est pourquoi il a été demandé au consultant de la Caisse d'évaluer le risque de marché des actifs, selon deux niveaux, et d'établir la réserve de fluctuation de cours qui serait nécessaire pour maintenir le degré de couverture acquis au 31 décembre 2008, selon deux horizons de temps :

**1<sup>er</sup> niveau: horizon d'une année**

Sur un horizon de 12 mois, un montant équivalant à **8.8%** des engagements, soit **169 millions** de francs, serait nécessaire. Ce montant est calculé avec un degré de probabilité de 68,3% (déviations d'un écart-type par rapport à la moyenne de performance).

## 2<sup>e</sup> niveau: niveau de risque majeur

Ce deuxième niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalent à 18.7% des engagements, soit 358.8 millions de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 95,5% (déviation de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

Les valeurs calculées par le consultant permettent de quantifier le niveau de risque de fluctuation du degré de couverture et de déterminer à quel moment des moyens financiers peuvent être libérés pour d'autres affectations.

### 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2008	31.12.2007
Liquidités et placements à moins de trois mois	83'820'455.21	91'598'796.74
Créances à court terme	13'432'521.59	13'354'959.13
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	160'072'229.51	149'629'081.35
Prêts hypothécaires	33'706'337.40	20'765'935.25
Obligations et autres créances en CHF de débiteurs étrangers	37'327'006.71	49'584'900.69
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	168'714'532.63	184'465'067.86
Actions de sociétés suisses et titres analogues	152'443'245.67	225'209'852.02
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	114'115'836.82	207'166'098.25
Placements non traditionnels		
- Hedge funds	83'016'087.23	99'300'579.92
Immobilier		
- Immeubles	60'925'107.30	59'379'367.62
- Placements collectifs immobiliers	173'583'600.96	168'498'729.14
- Fonds immobiliers étrangers	39'343'106.73	63'463'837.09
Matières premières	22'569'474.90	50'073'408.32
Autres actifs	200'777.45	293'368.40
<b>Total</b>	<b>1'143'270'320.11</b>	<b>1'382'783'981.78</b>

Détail par catégorie de placement	31.12.2008	31.12.2007
<b>Créances à court terme</b>	<b>13'432'521.59</b>	<b>13'354'959.13</b>
-AFC – impôt anticipé	3'462'648.94	3'366'297.23
-Créances contre les employeurs	4'598'082.35	4'681'190.70
-Créances contre les assurés	5'316'828.30	5'223'671.20
-Créances contre les rentiers	54'962.00	83'800.00

Obligations de débiteurs étrangers	31.12.2008		31.12.2007	
Répartition par monnaie ou groupe de monnaie				
Obligations en CHF	37'327'007.00	18.12 %	49'584'901.00	21.19 %
Obligations en Euro	124'916'593.00	60.63 %	149'912'675.00	64.05 %
Obligations en \$US	14'184'235.00	6.88 %	11'957'434.00	5.11 %
Obligations en £st.	10'838'075.00	5.26 %	5'336'950.00	2.28 %
Autres monnaies	18'775'629.00	9.11 %	17'258'008.00	7.37 %
	<b>206'041'539.00</b>	<b>100.00 %</b>	<b>234'049'968.00</b>	<b>100.00 %</b>

Actions de sociétés étrangères	31.12.2008		31.12.2007	
Répartition par zone géographique				
Europe (ex-Suisse)	44'133'898.00	38.67 %	90'383'099.00	43.63 %
USA et Canada	24'724'608.00	21.67 %	40'534'943.00	19.57 %
Asie & Australie (ex-Japon)	17'605'295.00	15.43 %	43'224'027.00	20.86 %
Japon	20'485'563.00	17.95 %	23'968'474.00	11.57 %
Pays émergents	7'166'473.00	6.28 %	9'055'555.00	4.37 %
	<b>114'115'837.00</b>	<b>100.00 %</b>	<b>207'166'098.00</b>	<b>100.00 %</b>

Placements non-traditionnels (sans matières premières)	31.12.2008	31.12.2007
- Fonds de hedge-funds multi-stratégie	83'016'087.23	99'300'579.92
- Private Equity	0.00	0.00
- Autres Produits	0.00	0.00

Immeubles	31.12.2008	31.12.2007
- Immeuble Ste-Marguerite, Sion	11'369'999.89	11'352'944.44
- Immeuble Les Bouleaux, Sion	14'225'589.01	14'160'632.12
- Immeuble La Planta, Sion	13'386'685.55	13'104'662.00
- Immeuble La Bohème, Martigny	8'339'047.56	8'339'047.72
- Immeuble La Croisée, Sion	2'888'320.00	2'804'953.97
- Immeuble Le Saphir, Fully	5'346'885.24	5'346'903.07
- Immeuble en construction (Brigue)	5'226'898.20	4'270'224.30
- Immeuble en construction (Martigny)	141'681.85	-
	<b>60'925'107.30</b>	<b>59'379'367.62</b>

### Correction d'évaluation des immeubles

En appliquant un taux de capitalisation fondé sur les caractéristiques propres à chaque objet immobilier (voir explication 4.2), les corrections d'évaluation suivantes ont été opérées sur les immeubles au 31.12. 2008 :

<b>Immeuble</b>	<b>Taux 31.12.08</b>	<b>Taux 31.12.07</b>	<b>Plus/ Moins value comptable</b>
- Immeuble Ste-Marguerite, Sion	6.00 %	6.00 %	17'055.45
- Immeuble Les Bouleaux, Sion	7.30 %	7.30 %	-31'361.21
- Immeuble La Planta, Sion	7.00 %	7.00 %	232'023.55
- Immeuble La Bohême, Martigny	6.30 %	6.30 %	0.00
- Immeuble La Croisée, Sion	7.50 %	7.50 %	83'366.03
- Immeuble Le Saphir, Fully	6.10 %	6.10 %	-35'065.98
Correction totale nette des valeurs (comprise dans les plus-values non réalisées, ch. 6.7)			266'017.84

<b>Immeubles et placements collectifs immobiliers</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
<b>Placements collectifs sur immeubles suisses</b>		
- fonds immobiliers	55'194'052.50	53'889'940.20
- fondations immobilières de placement	113'309'548.46	108'858'788.94
- sociétés immobilières	5'080'000.00	5'750'000.00
	<b>173'583'600.96</b>	<b>168'498'729.14</b>

<b>Placements collectifs sur immeubles étrangers</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
- Fonds immobiliers étrangers	28'029'673.59	41'506'640.94
- Fondations immobilières de placement	11'313'433.14	21'957'196.15
	<b>39'343'106.73</b>	<b>63'463'837.09</b>

<b>Placements en matières premières</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
- Fonds de placement	22'569'474.90	50'073'408.32

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

### 6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending (prêt de titres).

Néant

## 6.7 Explications du résultat net des placements

	2008	2007
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-248'240'181</b>	<b>24'788'032</b>
<b>Résultat net sur liquidités</b>	<b>2'392'182</b>	<b>4'095'781</b>
Revenu des comptes bancaires	715'093	1'102'552
Revenu compte à terme	1'522'681	2'899'931
Produits - Intérêts de retard sur prestations de libre passage et achats impayés	201'362	192'973
Charges - Intérêts de retard s/prestations de libre passage	-46'954	-99'675
<b>Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses</b>	<b>6'007'360</b>	<b>3'352'002</b>
Revenu des titres	4'329'999	5'200'492
Plus-values non-réalisées	2'933'621	244'540
Pertes des ventes réalisées	-204'460	-199'288
Moins-values non-réalisées	-1'051'800	-1'893'742
<b>Résultat net sur obligations étrangères en CHF</b>	<b>-937'701</b>	<b>-846'405</b>
Revenu des titres	1'239'448	1'627'959
Produits des ventes réalisées	138'270	3'000
Plus-values non-réalisées	282'594	168'600
Pertes des ventes réalisées	0	-536'941
Moins-values non-réalisées	-2'598'013	-2'109'023
<b>Résultat net sur obligations en monnaies étrangères</b>	<b>-16'520'740</b>	<b>5'498'188</b>
Revenu des titres	3'357'204	3'911'111
Produits des ventes réalisées	213'353	1'058'436
Plus-values non-réalisées	1'194'744	2'214'570
Pertes des ventes réalisées	-5'095'616	-215'746
Moins-values non-réalisées	-16'190'425	-1'470'183
<b>Résultat net sur actions suisses</b>	<b>-77'028'913</b>	<b>-404'718</b>
Revenu des titres	5'253'982	5'141'674
Produits des ventes réalisées	87'906	1'617'647
Plus-values non-réalisées	0	12'397'370
Pertes des ventes réalisées	-3'252'204	-440'618
Moins-values non-réalisées	-79'118'597	-19'120'791
<b>Résultat net sur actions étrangères</b>	<b>-101'811'478</b>	<b>6'335'043</b>
Revenu des titres	800'645	1'095'129
Produits des ventes réalisées	2'571'732	1'276'301
Plus-values non-réalisées	0	13'144'939
Pertes des ventes réalisées	-8'958'499	-4'919'358
Moins-values non-réalisées	-96'225'356	-4'261'968
<b>Résultat net sur Immeubles et fonds immobiliers</b>	<b>8'017'298</b>	<b>2'637'830</b>
Revenu des placements	8'772'292	8'903'282
Produits des ventes réalisées	33'636	0
Plus-values non-réalisées	3'104'072	1'722'918
Charges sur immeubles	-812'918	-815'886
Moins-values non-réalisées	-3'079'784	-7'172'484
<b>Résultat net sur fonds immobiliers étrangers</b>	<b>-26'425'875</b>	<b>-8'042'089</b>
Revenu des placements	1'286'831	196'226
Plus-values non réalisées	0	285'302
Moins-values non-réalisées	-27'712'706	-8'523'617
<b>Résultat net sur créances en titres hypothécaires</b>	<b>1'140'941</b>	<b>476'534</b>
<b>Résultat net sur les placements non-traditionnels</b>	<b>-21'544'414</b>	<b>5'598'612</b>
Produits des ventes réalisées	0	1'208'959
Plus-values non réalisées	0	13'615'597
Pertes des ventes réalisées	-1'805'831	0
Moins-values non réalisées	-19'738'583	-9'225'944

<b>Résultat net sur les placements en matières premières</b>	<b>-21'097'896</b>	<b>7'048'093</b>
Revenu des titres	184'010	110'406
Produits des ventes réalisées	0	1'735'289
Plus-values non réalisées	0	5'644'161
Pertes des ventes réalisées	-1'496'437	0
Moins-values non réalisées	-19'785'469	-441'763
<b>Charges de gestion</b>	<b>-723'551</b>	<b>-1'208'660</b>
Charges sur transactions boursières	-150'792	-592'139
Charges mandat de gestion, droits de garde et commission d'administration	-572'759	-616'521
<b>Rétrocession de commissions sur fonds de placements</b>	<b>292'606</b>	<b>247'822</b>

## 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2008	31.12.2007
<b>ACTIF</b>		
<b>7.1 Compte de régularisation actif</b>		
<b>Actifs transitoires</b>	<b>2'890'995.40</b>	<b>3'302'969.06</b>
- Immeubles	311'935.35	200'939.00
- Administration	27'812.00	48'359.45
- Placements (intérêts courus)	2'551'248.05	3'053'670.61
<b>PASSIF</b>		
<b>7.2 Autres dettes</b>	<b>1'344'015.05</b>	<b>1'410'134.70</b>
- Créanciers - Administration	800'016.30	888'400.85
- Créanciers - Immeubles	11'966.85	6'292.20
- Créance du Fonds de Garantie	533'756.45	514'223.60
- Créanciers divers de prévoyance	-1'724.55	1'218.05
<b>7.3 Compte de régularisation passif</b>	<b>131'768.04</b>	<b>125'001.95</b>
- Charges à payer - Immeubles & Administration	128'938.04	122'477.40
- Produits perçus d'avance - Immeubles	2'830.00	2'524.55
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>		
<b>7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		
Cotisations supplémentaires des salariés	<b>1'269'703.70</b>	<b>1'042'227.35</b>
- Rappel de cotisations - assurés <sup>1)</sup>	1'269'703.70	1'042'227.35
Cotisations supplémentaires de l'employeur	<b>5'165'958.55</b>	<b>4'826'410.50</b>
- Rappel de cotisations - employeur <sup>1)</sup>	1'683'096.00	1'381'637.20
- Pont AVS - participation au financement <sup>2)</sup>	2'748'834.90	2'772'211.80
- Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	734'027.65	672'561.50
Primes uniques et rachats	<b>4'264'508.45</b>	<b>3'373'522.82</b>
- Achats à l'admission	3'327'738.90	3'046'832.35
- Achats taux d'activité et transfert catégorie	404'936.75	82'666.50
- Financement retraite anticipé	530'138.00	239'000.00
- Recettes diverses & remboursement avances AI	1'694.80	5'023.97

<sup>1)</sup> En vertu de l'article 30 du règlement de base, un montant de rappel de cotisations est perçu lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe. Il représente la différence entre la prestation de sortie après et avant l'augmentation du traitement. L'assuré contribue pour le 43% du coût du rappel et l'employeur pour le 57%.

<sup>2)</sup> Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2002. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50% et par l'employeur à raison de 50% également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

### 7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

En application de l'article 36 de la LIEP qui impose un gel des rentes durant cinq ans à concurrence d'un maximum de 2% par année et de 6% au total, les rentes n'ont pas été adaptées au 1er janvier 2008. Les conditions de renchérissement n'étant à nouveau pas remplies au 1er janvier 2009, le Comité de la Caisse a pris la même décision pour l'exercice 2009 lors de sa séance du 15 décembre 2008.

### 7.6 Autres prestations réglementaires

	31.12.2008	31.12.2007
	<b>6'395'559.95</b>	<b>6'366'704.95</b>
- Rentes d'enfants	883'893.70	809'146.10
- Avances AI non-récupérées	3'193.00	23'800.35
- Pont AVS	5'508'473.25	5'533'758.50

### 7.7 Prestations de libre passage

**13'107'040.85**

**38'455'211.80**

L'augmentation importante qui était intervenue en 2007 était due à un transfert extraordinaire des prestations de libre passage à la Caisse PRESV, s'élevant à CHF 27'919'866.-, effectué le 1<sup>er</sup> février 2007, suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les conditions salariales, sociales et de prévoyance des institutions psychiatriques du Valais romand et du Centre valaisan de pneumologie. Les transferts de PLP effectués en 2008 se situent au niveau de l'année 2006.

### 7.8 Versements anticipés

**5'548'230.20**

**4'898'885.80**

- Versements anticipés propriété du logement	3'637'274.50	4'203'350.00
dont amortissements hypothécaires	(417'150.00)	(1'570'200.00)
- Versements anticipés suite au divorce	1'910'955.70	695'535.80

### 7.9 Constitution de capitaux de prévoyance (extrait rapport Hewitt Associates SA)

	31.12.2008	31.12.2007	Différence
Capitaux de prévoyance Assurés actifs	1'014'666'000	963'682'000	50'984'000
Capitaux de prévoyance Rentiers	829'360'000	810'416'000	18'944'000
Provision pour vieillissement d'effectif	44'238'000	37'256'000	6'982'000
Provision pour abaissement du taux technique	29'857'000	21'881'000	7'976'000
<b>Constitution de capitaux de prévoyance 2008</b>			<b>+ 84'886'000</b>

### 7.10 Frais d'administration de la fortune

Conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC 26, les frais sur transactions boursières sont comptabilisés séparément du prix d'achat ou de vente des titres. Les frais de gestion des fonds ne sont pas facturés séparément à la Caisse et sont inclus dans la valeur nette d'inventaire des parts publiée par les banques et servant de référence à l'évaluation au bilan.

## 7.11 Frais d'administration

	31.12.2008	31.12.2007
	<b>1'390'075.77</b>	<b>1'305'391.66</b>
- Charges Personnel et Comité	870'638.75	842'157.25
- Loyers	55'332.30	61'529.25
- Frais administratifs		
- Frais d'examens médicaux	71'937.95	64'670.00
- Honoraires et frais d'expertises	80'879.80	43'779.50
- Frais judiciaires	0.00	-546.10
- Frais d'impressions et abonnements	22'506.60	37'207.25
- Frais de contrôle comptes	22'000.00	22'000.00
- Frais de port	14'943.30	10'735.80
- Divers	16'201.85	10'337.98
- Frais d'exploitation		
- Achat mobilier et matériel	2'290.44	4'258.65
- Amortissement des installations	124'101.05	107'678.35
- Frais machines, logiciels et téléphones	109'121.40	98'478.90
- Pertes sur débiteurs	122.33	3'104.83

## 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance du Canton du Valais, dans sa décision du 3 avril 2009, a pris acte des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2007 et a conclu à l'exactitude des écritures et au respect des dispositions de la loi et des règlements en matière de placements et de gestion. Elle demande d'être informée sur les suites du recours de la Caisse auprès du Tribunal cantonal en ce qui concerne la liquidation partielle effectuée en 2007 (chiffre 9.2 de l'annexe au rapport de gestion 2007).

## 9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

### 9.1. Découvert/Explication des mesures prises

Il y a lieu de rappeler que la CPPEV peut déroger au principe du bilan en caisse fermée car le canton garantit ses engagements réglementaires, conformément à l'article 7 de la LIEP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'article 44 OPP2.

Nonobstant cette garantie, des mesures étaient nécessaires pour renforcer la situation financière de l'institution car celle-ci doit faire face à une dégradation constante du rapport démographique entre actifs et pensionnés et est confrontée à des années difficiles en ce qui concerne les résultats de placement. Dans ce but, le Parlement cantonal a adopté des mesures en octobre 2006, fixées dans la LIEP, dont l'objectif consiste à atteindre un degré probable de couverture des engagements de 80% au 31.12.2009. Parmi celles-ci, relevons surtout une première recapitalisation de la Caisse pour un montant de 264 millions de francs, l'augmentation de deux ans de l'âge ordinaire de retraite de certaines catégories d'assurés et le gel des rentes pendant cinq ans. En compensation de la recapitalisation, le taux de cotisation de l'employeur Etat du Valais a été réduit de 1.5%.

Dans le contexte de la fusion de la CPPEV avec la Caisse de retraite du personnel enseignant (CRPE), fixée au 1er janvier 2010, le Conseil d'Etat a présenté un projet d'une recapitalisation complémentaire dont le but est d'atteindre le degré de couverture de 80% fixé à l'article 10 de la LIEP. Compte tenu de l'évolution défavorable des marchés financiers, la somme nécessaire pour les deux caisses réunies a été chiffrée à 570 millions de francs. A l'heure d'écrire le présent rapport, le Grand Conseil a accepté en premiers débats les propositions du gouvernement moyennant un report à 2012 pour atteindre l'objectif de 80%. Les deuxièmes débats seront décisifs quant à la concrétisation des mesures et leur conséquence sur l'évolution à long terme de la situation financière de la Caisse.



**9.2. Liquidation partielle**

Néant

**9.3 Mise en gage d'actifs**

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

**9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements**

Néant

**9.5 Procédures judiciaires en cours**

Suite à la liquidation partielle intervenue le 31 janvier 2007, le litige opposant la Caisse à l'employeur principal a été porté devant le tribunal cantonal des assurances. Voir développement sous point 9.2 du rapport de gestion 2007.

**9.6 Opérations particulières et transactions sur la fortune**

Néant

**10. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2008 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date.

# RAPPORT DE L'EXPERT AGRÉÉ

## Conclusions au bilan technique et commentaires relatifs à la situation au 31.12.2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV)

---

En raison de la situation catastrophique sur les marchés financiers, les institutions de prévoyance en Suisse ont réalisé en 2008 de très mauvaises performances sur le rendement de la fortune.

Malheureusement, la Caisse n'échappe pas à ce constat et la performance de l'année s'élève à -17.97 %. Compte tenu de cet élément, la Caisse enregistre une perte technique très importante qui engendre une augmentation du découvert technique de CHF 326'643'000 et une diminution du degré de couverture de 16.0 points. Au 31.12.2008, le découvert technique s'élève à CHF 778'075'000 et le degré de couverture à 59.4 %.

Les autres indicateurs financiers basés sur la fortune montrent également que la situation financière s'est dégradée en 2008.

Comme point positif, on peut relever que le rapport démographique et le rapport "cotisations: rentes versées" se sont très légèrement améliorés en 2008.

Le comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat en vue de la fusion de la Caisse et de la CRPE a commencé ses travaux en 2008 et les poursuivra en 2009 afin que la fusion des deux caisses étatiques valaisannes puisse intervenir pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Nous remercions vivement les responsables de la Caisse de la confiance qu'ils nous témoignent et restons à leur disposition pour tout renseignement complémentaire qu'ils pourraient désirer.

Hewitt Associates SA



L'expert responsable: Francis Bourquin  
Neuchâtel, le 12 mars 2009

# RAPPORT SUR L'EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

**CONINCO CO ADVISORY SA**  
*Explorers in finance*

Caisse de prévoyance du personnel  
de l'Etat du Valais (CPPEV)  
Monsieur Daniel Lambiel  
Case postale 478  
1951 Sion

Vevey, le 27 février 2009

## **Attestation de conformité aux dispositions légales**

### **Extension des possibilités de placement selon art. 59 OPP2 / art. 71 LPP, 1er al.**

#### **Fonds de Hedge Fonds, matières premières et monnaies étrangères**

Nous évaluons l'application de l'article 59 OPP2 « Extension des possibilités de placement » et plus particulièrement l'article 50 OPP2 « Sécurité et répartition du risque » et établissons la présente attestation de conformité. Celle-ci se base sur les comptes relatifs à l'exercice 2008 et se fonde sur un contrôle de risque moyennant un calcul CAA™ - Congruence Actif/Actif™.

Pour l'exercice 2008, il ressort que la volatilité mesurée sur 12 mois pour l'allocation stratégique, intégrant des Fonds de Hedge Fonds pour 7% ainsi que des matières premières pour 3%, est de 10,65% contre 10,61% pour une allocation sans Fonds de Hedge Fonds ni matières premières. Bien que la volatilité de l'allocation stratégique au 31 décembre 2008 soit très légèrement supérieure à cette dernière, l'espérance de rendement supérieure qui en résulte permet de couvrir ce risque à moyen et à long terme.

Nos calculs sont effectués sur la base d'une méthode qui permet de garantir une fiabilité du résultat et sa pérennité. Le modèle appliqué l'est pour l'ensemble de notre clientèle disposant des mêmes contraintes et éléments d'informations.

Nous estimons que cette attestation constitue une base objective pour que le Conseil de fondation puisse se former une opinion du risque attendu de cet investissement.

Compte tenu du profil de risque que nous avons calculé, nous ne pourrions être tenu responsables en cas de déviation prononcée de celui-ci, ce, plus particulièrement en cas d'inadéquation du choix des gestionnaires en charge de l'application d'une gestion Fonds de Hedge Fonds, matières premières ou monnaies étrangères. Si des écarts devaient être constatés quant au profil de risque résultant de l'allocation de gestionnaires, il en serait fait référence dans notre rapport annuel à l'attention des organes de gestion.

Nous confirmons que par une allocation à des gérants en conformité au profil de risque calculé, une allocation stratégique intégrant des Fonds de Hedge Fonds, des matières premières ainsi que des monnaies étrangères avec les poids précédemment mentionnés, reste applicable.



Olivier Ferrari  
Président



Adrien Koehli  
Fondé de pouvoir

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Caisse de prévoyance du personnel  
de l'Etat du Valais (CPPEV)  
Monsieur Daniel Lambiel  
Case postale 478  
1951 Sion

Vevey, le 27 février 2009

## Attestation de performance

Chers membres du Conseil de fondation,

En notre qualité de conseiller institutionnel, nous avons évalué la performance annuelle pour l'exercice de la CPPEV qui court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, dont le résultat est de :

**-17,93%**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation de la CPPEV.

Notre calcul est basé sur ces comptes et a été effectué à l'aide d'une méthode qui permet de garantir une stabilité du résultat dans le temps ainsi que sa pérennité. Le modèle appliqué l'est pour l'ensemble de notre clientèle disposant des mêmes contraintes et éléments d'information.

Nous estimons que notre calcul constitue une base objective pour que le Conseil de fondation puisse se former une opinion du résultat de ses investissements.

Nous garantissons notre totale indépendance vis-à-vis des différents organes ou sociétés apparentés ou affiliés à la CPPEV.

Avec nos sincères considérations.

  
Olivier Ferrari  
Président

  
Adrien Koehli  
Fondé de pouvoir

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Présidence  
Inspection cantonale des finances

Präsidium  
Kantonales Finanzinspektorat

---

## RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Au comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV),

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe, pages 18 à 40), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) pour l'exercice arrêté au 31.12.2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au comité alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous précisons qu'un rapport détaillé est établi et remis au président et à la direction de la Caisse, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'Inspection cantonale des finances. Un exemplaire de notre rapport détaillé est également transmis à l'Autorité cantonale de surveillance des institutions de prévoyance rattachée au Service administratif et juridique du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI).

Sion, le 14 mai 2009

Le chef de service

Christian Melly  
(Expert-réviseur agréé)

Le responsable de mandat

Blaise Rey  
(Expert-réviseur agréé)

